

Programme de doctorat en théologie pratique



La thèse

Guide de réalisation

Version 1.2 / Septembre 2014



« La thèse. Guide de réalisation »

Préparé par Robert Mager, directeur du programme

Programme de doctorat en théologie pratique

© Faculté de théologie et de sciences religieuses, Université Laval

Version 1.2 / Septembre 2014

Université Laval

Pavillon F.-A.-Savard

2325 rue des Bibliothèques

Québec (Québec), Canada

G1V 0A6

www.dthp.ulaval.ca

www.ftsr.ulaval.ca

Introduction

Inauguré en 2001, le programme de doctorat en théologie pratique de l'Université Laval (dorénavant : D.Th.P.) s'adresse à des personnes intervenant dans le champ religieux, ou dans tout autre champ d'activité traversé par des questions religieuses ou spirituelles. Ce doctorat de type professionnel leur permet de réaliser une [recherche](#)¹ théologique de haut niveau centrée sur leur [pratique](#), tout en demeurant en situation d'emploi.

Révisé en 2012, le programme a alors adopté une [approche par compétence](#). L'ensemble de la démarche vise le développement des deux [compétences](#) principales suivantes :

- A. une capacité à réaliser une étude théologique à partir de sa pratique;
- B. une aptitude à reconsidérer son identité et son rôle d'[intervenant](#)².

Le développement de ces compétences est au cœur d'un processus doctoral marqué par une [pédagogie en spirale](#). Il aboutit à la réalisation d'une [thèse](#) qui permet de vérifier l'exercice de ces compétences.

Le présent document présente les informations et balises essentielles à la réalisation de la thèse.

Il fournit notamment les consignes relatives aux documents à rédiger aux premiers stades de la recherche, à savoir l'[esquisse de projet](#) (1^{ère} année), le [projet intermédiaire](#) (2^e année) et le [projet avancé](#) (3^e année).

On trouvera d'autres renseignements relatifs au programme sur le site www.dthp.ulaval.ca.



¹ Les termes soulignés renvoient à une autre section du présent *Guide*, ou à un élément du [Glossaire](#) figurant à l'Annexe 12.

² On trouvera l'ensemble des compétences visées par le programme à l'[Annexe 1](#).

La thèse

À l'Université Laval

Le *Règlement des études* (2009) de l'Université Laval dit de la thèse qu'elle « a pour but de démontrer que l'étudiant peut apporter une contribution originale à l'avancement des connaissances dans un domaine du savoir et qu'il est apte à poursuivre des travaux de façon autonome » (art. 173). L'originalité et l'autonomie dans le travail sont encore soulignées dans d'autres articles du *Règlement* consacrés à la formation doctorale dans son ensemble (art. 115b.d, 116b). Le *Règlement* insiste également sur l'exercice du sens critique (art. 116a), sur la capacité d'innover (art. 116c) et sur les compétences en communication (art. 116d). En ce qui concerne les programmes de doctorat « dans un domaine du savoir³ », le *Règlement* applique les exigences d'originalité et d'autonomie à l'intervention (art. 118a); il s'attend à ce que le diplômé puisse agir comme expert dans son domaine d'activité (art. 118c) et y contribuer « au développement et au renouvellement des pratiques » (art. 116b).

Dans le cadre du programme

Le D.Th.P. fait siennes ces visées et ces exigences. Il les applique à la situation particulière du candidat⁴ au programme, celle d'être un intervenant dans un milieu déterminé :

Le but poursuivi dans le cadre de ce programme est de former un expert de l'intervention sur un terrain situé dans le champ ecclésial ou dans toute autre sphère d'activité où le religieux est concerné. La démarche vise l'examen critique et la transformation de la pratique d'un individu ou d'un groupe, le développement d'une communauté, l'acquisition de nouveaux outils d'explora-

³ Le *Règlement des études* distingue les programmes de doctorat menant au grade de *Philosophiæ Doctor* (Ph. D. – art. 117) et les programmes menant à un grade de docteur « dans un domaine du savoir » (art. 118). La seconde catégorie, à laquelle appartient le D.Th.P., réfère à ce que l'on appelle, en d'autres milieux, des programmes de doctorat professionnel.

⁴ Le présent document adopte la forme masculine pour désigner les étudiants des deux genres, à seule fin d'alléger l'écriture et sans intention discriminatoire.

tion d'une pratique et l'élaboration de perspectives théologiques permettant de mieux comprendre et de mieux orienter l'intervention. (*Description officielle du programme*)

En particulier, le programme favorise le perfectionnement de connaissances, d'habiletés et d'attitudes rendant le diplômé apte à pouvoir :

- réaliser une recherche théologique de haut niveau à partir d'une pratique déterminée, en recourant aux perspectives et aux méthodes de la théologie pratique, et en contribuant à leur développement;
- réfléchir de façon critique et continue à son identité et à son rôle d'intervenant;
- intervenir avec originalité, autonomie et pertinence dans son champ d'activité;
- déterminer des moyens de croissance sur les plans affectif, spirituel et professionnel. (*Description officielle du programme*)

La perspective d'ensemble du programme peut être résumée dans la proposition suivante :

Se penchant sur sa pratique et sur le milieu où elle se déploie, l'intervenant-chercheur élabore un questionnement qui l'engage dans une recherche menée dans le cadre d'une discipline et d'un programme déterminés, et conduisant à une proposition théologique livrée dans une thèse⁵.

Le document à produire

Orientation d'ensemble

Le programme conduit à la réalisation et à l'évaluation d'une thèse qui représente l'aboutissement majeur (mais non le seul) du cheminement doctoral. L'étudiant doit y faire montre des deux compétences principalement visées par le programme, à savoir :

⁵ Voir les éléments clés du programme que l'on trouve à l'[Annexe 2](#).

- 1) une capacité à réaliser une étude théologique à partir de sa pratique;
- 2) une aptitude à reconsidérer de façon critique son identité et son rôle d'intervenant.

En règle générale, dans la thèse, le candidat propose une lecture méthodique de sa pratique et de son terrain d'intervention qui ouvre sur l'identification et la problématisation d'enjeux théologiques. Prenant appui sur une littérature pertinente, il opère une réflexion critique visant à renouveler les perspectives de cette pratique. Ce faisant, il reconsidère son identité et son rôle d'intervenant : les éléments déterminants de son action, les critères à faire jouer pour l'envisager et l'orienter autrement, les voies possibles de cette réorientation, les ressources pouvant la favoriser.

On notera que, à la différence de la plupart des thèses réalisées dans le cadre d'un programme de type Ph.D., la thèse du D.Th.P. ne porte pas d'abord sur un *thème* mais bien sur une *pratique*, qui constitue l'*objet de la recherche*. À ce titre, elle a affaire à « un système complexe d'actions et d'interactions de sujets, orienté vers une ou diverses fins, [...] situé dans un contexte (institutionnel, socioculturel, religieux) qui l'influence et lui donne signification, et qu'il cherche à influencer⁶ ». Sont en cause à la fois l'intervenant lui-même, ses visées d'intervention, son terrain particulier de pratique, d'autres intervenants, un contexte d'ensemble, etc. Étudier sa propre pratique, c'est travailler sur un *système* dont on fait soi-même partie, et donc se mettre soi-même en question. On reconnaîtra ici les deux compétences principales visées par le programme : 1) réaliser une étude théologique à partir de sa pratique, et le faire 2) en reconsidérant de façon critique son identité et son rôle d'intervenant.

Éléments principaux

Selon la pratique en cause et l'orientation de la *recherche*, la thèse peut être de différents types: *dissertation*, *modèle d'intervention* ou *recherche-crédation*. Les caractéristiques propres à chacun de

⁶ Jean-Guy Nadeau, « La pratique comme lieu de la théologie pratique » : *Laval théologique et philosophique* 60/2 (juin 2004), p. 214.

ces types sont présentées dans la section suivante. Toutefois, toute thèse comportera normalement les éléments suivants :

- 1) une *problématique d'ensemble*, qui mette à profit la *littérature pertinente* et qui conduise à une *question de recherche*;
- 2) la *lecture méthodique* d'une pratique d'intervention déterminée (normalement celle du candidat) et située sur un terrain précis;
- 3) une *réflexion théologique* sur un ou plusieurs enjeux majeurs de cette pratique;
- 4) une réflexion critique sur *le rôle et l'identité de l'intervenant*;
- 5) l'identification de *voies de renouvellement* de la pratique à l'étude.

Ces éléments peuvent être organisés de différentes manières, selon la logique propre à chaque thèse. Ils peuvent être intégrés dans un document unifié, ou se retrouver dans les pièces d'un [dossier ordonné](#). Le choix de constituer la thèse de telle ou telle manière sera effectué avec l'approbation du directeur de recherche, et en vue de la réalisation d'objectifs qui auront été clairement identifiés et approuvés dans le [projet avancé](#).

L'ampleur de la thèse peut varier, selon la nature et la teneur de chaque recherche. On visera un document de l'ordre de 250 pages, à interligne et demi, organisé et présenté selon les normes en vigueur (voir l'[Annexe 4](#)). À titre exceptionnel, l'étudiant peut être autorisé à rédiger sa thèse dans une autre langue que le français.

La thèse sera normalement terminée la 4^e ou la 5^e année du programme.

Évaluation

Selon l'[approche par compétence](#) adoptée par le programme, l'évaluation de la thèse a pour objectif de vérifier les capacités du candidat à :

- 1) étudier méthodiquement une pratique complexe de manière à en saisir les enjeux théologiques;

- 2) reconsidérer théologiquement, de façon critique, son rôle et son identité d'intervenant;
- 3) proposer une réflexion théologique cohérente, pertinente et originale ouvrant sur de nouvelles pistes d'action;
- 4) mettre à profit la littérature pertinente;
- 5) communiquer clairement les résultats de sa recherche, les perspectives qui s'en dégagent et leur portée pour les milieux concernés.

Les critères d'évaluation de la thèse seront axés sur ces cinq éléments. On en trouvera une présentation détaillée à l'[Annexe 5](#) (dissertation), à l'[Annexe 6](#) (modèle d'intervention) et à l'[Annexe 7](#) (recherche-crédation).

Les types de thèse

Tel qu'indiqué ci-haut, la thèse peut être de différents types : dissertation, modèle d'intervention ou recherche-crédation. Chacun de ces types de thèse peut être réalisé sous forme de document unifié ou de [dossier ordonné](#).

La dissertation

Dans le cadre du programme de D.Th.P., la dissertation désigne un écrit dans lequel on rend compte d'une démarche méthodique d'examen et d'interprétation théologique d'une pratique d'intervention. La pratique à l'étude sera normalement celle du candidat, ou encore une pratique connexe dans un milieu où le candidat est engagé.

Il importe que la pratique visée soit bien connue de l'étudiant et qu'il ait les coudées franches pour l'étudier en profondeur. Dans le cas où une institution est immédiatement concernée, il faudra bien en informer les responsables et s'assurer de leur coopération. Un projet de recherche dûment approuvé garantira le respect de l'éthique de la recherche.

La recherche sur une pratique vise un développement des connaissances, ce qui permettra à l'étudiant ou à d'autres personnes d'en percevoir tous les enjeux, de la comprendre d'un point de vue théologique et de discerner les voies d'une meilleure intervention. Elle intègre une démarche de réflexion sur l'intervenant engagé lui-même dans cette situation.

Le modèle d'intervention

Le psychologue Yves Saint-Arnaud définit le modèle d'intervention comme un « ensemble cohérent de principes, de règles et de procédés qui guide l'action d'un praticien⁷ ». Issu de l'expérience et intégré à l'action, cet ensemble peut faire l'objet d'une représenta-

⁷ Yves Saint-Arnaud, *L'interaction professionnelle. Efficacité et coopération*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 269. Voir également *Id.*, « Guide méthodologique pour conceptualiser un modèle d'intervention », dans F. Serre (dir.), *Recherche, formation et pratiques en éducation des adultes*, Sherbrooke, Éditions du CRP, Université de Sherbrooke, chap. 8.

tion qui en rende compte systématiquement. Saint-Arnaud suggère d'y retrouver les éléments suivants : un cadre d'analyse, une structure de relation, une conception du changement, la gestion du processus d'intervention, un répertoire de techniques et de stratégies et un mode d'évaluation⁸. En somme, un modèle se présente comme « une description rigoureuse du processus qu'utilise un praticien pour traiter la situation qu'on lui soumet : sa façon de faire la problématisation, l'ensemble des intentions qui le guident, le répertoire de stratégies qu'il utilise et le type de changement qu'il vise⁹. » Entre l'horizon de sens et l'action concrète, le modèle a pour fonction d'articuler les différents niveaux de ce qui entre en jeu dans une pratique donnée. On peut parler ainsi d'un modèle de gouvernement ecclésial, d'un modèle d'évangélisation, d'un modèle de lecture des Écritures, d'un modèle de formation d'intervenants pastoraux, d'un modèle d'accompagnement pastoral ou d'intervention dans la société.

Dans le cadre du D.Th.P., trois types de démarches peuvent être envisagées qui ont trait au modèle d'intervention : la *mise au jour*, l'*élaboration* ou le *test* d'un modèle. Dans les trois types de démarche, on s'interrogera sur les critères de validation du modèle; face à des exigences d'efficacité, on se demandera par exemple ce qui constitue, dans le milieu concerné, une pratique réussie. On identifiera les forces et les limites du modèle. La réflexion théologique se fera autocritique et non seulement légitimatrice. La thèse pourra comporter un document pédagogique destiné aux praticiens du milieu concerné.

1^{er} type : mise au jour d'un modèle

La mise au jour est une opération visant à dégager, à rendre compte et à réfléchir théologiquement le modèle d'intervention implicitement à l'œuvre chez un praticien d'expérience. Il s'agit alors d'une entreprise d'autoréflexion et de mise en perspective théorique de ce qui guide déjà une pratique donnée.

La mise au jour d'un modèle se fera autoréflexive. Elle cherchera à dégager les fondements, les visées et les médiations de la pratique. Elle sera en quête d'appuis théoriques éclairant et étayant

⁸ *Id.*, *Connaitre par l'action*, Montréal, PUM, 1992.

⁹ *Ibid.*, p. 71.

les manières d'être et d'agir; elle évitera toutefois l'autojustification en développant un regard autocritique. Elle identifiera et discutera les enjeux théologiques du modèle. En cours de démarche, on veillera à ce que des témoins de la pratique en question examinent la modélisation ainsi effectuée pour vérifier qu'elle rend bien compte de la pratique réelle et qu'elle est en mesure de contribuer à son amélioration.

2^e type : élaboration d'un modèle

L'élaboration d'un modèle d'intervention consiste à imaginer, à formaliser et à mettre à l'épreuve un modèle d'intervention ajusté aux besoins d'un milieu déterminé. Elle suppose une insertion dans le milieu et une bonne expérience de la pratique concernée.

L'élaboration d'un modèle sera attentive aux besoins et aux conditions du milieu. Elle réfléchira aux visées et aux modalités de la pratique; elle examinera les relations entre les personnes concernées. Elle mettra en place une démarche de mise à l'épreuve, d'évaluation par autrui et d'ajustement du modèle dans la pratique. Elle en identifiera et en discutera les enjeux théologiques.

3^e type : test d'un modèle

Le test consiste à mettre à l'épreuve dans une pratique et un milieu déterminés un modèle d'intervention existant, mais conçu en fonction d'un autre type de pratique ou de milieu. Par exemple, on cherchera à voir à quelles conditions un modèle de relation d'aide de type humaniste peut être utilisé dans une pratique d'accompagnement spirituel auprès de détenus.

Le test d'un modèle réfléchira aux modalités de transfert d'un modèle existant en fonction des caractéristiques de la pratique à l'étude. Elle mettra en place une démarche de mise à l'épreuve, d'évaluation par autrui et d'ajustement de ce modèle. Elle interrogera la convenance de ce modèle pour la pratique, et réfléchira aux enjeux théologiques de son adoption.

La recherche-crédation

Le programme permet à des artistes chevronnés de s'engager dans un projet de recherche doctoral en théologie pratique. Les projets de ce type se caractérisent par la production d'une œuvre d'art

originale et par la rédaction d'un document d'accompagnement qui rend compte théologiquement de la pratique artistique en cause (musique, sculpture, architecture, peinture, vitrail, littérature, cinéma, etc.) en fonction d'un terrain donné.

Caractéristiques du volet « création »

Le parcours de ces candidats présente alors les traits suivants :

- 1) Leur activité artistique est abordée comme une pratique s'inscrivant sur un terrain déterminé.
- 2) Comme tout autre parcours effectué dans le cadre du programme, il s'agit de tenir ensemble la pratique de l'artiste, son œuvre, sa personne, son terrain et la réflexion théologique.
- 3) À travers son œuvre, l'artiste *s'exprime*, mais on doit également considérer que l'œuvre *s'imprime* sur un terrain, qu'elle a un impact sur un milieu ou dans une communauté. L'œuvre est ainsi abordée tant du point de vue de sa création que de celui de sa réception.
- 4) La création d'une œuvre devient ainsi l'occasion d'une recherche doctorale sur la pratique même de l'artiste, sur sa portée et ses enjeux théologiques, en fonction du terrain où il exerce son art.
- 5) La recherche fera preuve d'une saisie méthodique des diverses dimensions de la pratique artistique. Elle en rendra compte dans le document d'accompagnement de l'œuvre produite.

Forme de la thèse

Le cheminement doctoral aboutit sur une thèse dont la forme est ajustée aux objectifs de la recherche, et qui comporte :

- 1) Une œuvre artistique spécifique, réalisée au cours du doctorat, et qui devient le point focal de la recherche;
- 2) Un document d'accompagnement d'une centaine de pages, où l'on retrouvera normalement, dans des proportions et sous des formes qui peuvent varier, les éléments suivants :

- a. Une revue de la littérature pertinente, centrée sur les rapports entre la pratique artistique en cause et sa portée religieuse ou spirituelle;
- b. Une problématisation des enjeux théologiques de cette pratique en fonction d'un terrain donné;
- c. Un compte rendu de la démarche de création (tradition artistique, méthode et réalisation), des caractéristiques de l'œuvre et de ses accents théologiques;
- d. Une étude méthodique des rapports entre l'œuvre, la pratique artistique et son milieu d'exercice;
- e. Une réflexion critique sur les déplacements provoqués par la recherche, tant pour l'artiste (son identité, son rôle, sa pratique) que pour son terrain d'intervention;
- f. Des éléments de prospective sur les voies de développement de la pratique artistique en cause.

Admission

Quelle que soit la forme d'art, l'étudiant devra démontrer un niveau avancé d'habileté technique appropriée au domaine choisi avant d'obtenir l'autorisation de s'engager dans ce type de projet. Il présentera des exemples de sa production antérieure afin de démontrer qu'il possède le niveau de préparation requis pour s'y engager.

Encadrement

La démarche doctorale est encadrée par un directeur de recherche, un [accompagnateur](#) et un artiste du domaine concerné, les trois constituant un [comité d'encadrement](#). La codirection par un artiste est à considérer au cas par cas.

Évaluation

L'évaluation de la thèse est effectuée en fonction des balises du *Règlement des études* (art. 115 et suiv.) et des objectifs essentiels du programme. En vertu des caractéristiques propres à ce volet du programme, elle considérera ensemble l'œuvre produite et le

document d'accompagnement. Elle est centrée sur la manière dont le doctorant y déploie les deux compétences principales visées par le programme.

L'option d'un dossier ordonné

Le modèle « classique » de la thèse est celui d'un document unifié par un exposé d'ensemble divisé en plusieurs parties. Quel que soit le volet choisi (dissertation, modèle d'intervention ou recherche-crédation), un étudiant et son directeur pourront envisager une alternative, celle d'un « dossier ordonné ».

Le dossier ordonné s'apparente au portfolio dont les pièces, dans leur diversité :

- 1) atteignent les objectifs établis dans le [projet avancé](#) et dûment approuvés par le [comité d'encadrement](#);
- 2) témoignent du développement par l'étudiant des deux compétences principales visées par le programme.

En aucun cas recourra-t-on à la formule du dossier ordonné pour pallier la difficulté d'un étudiant à unifier son parcours de recherche. Elle sera plutôt choisie lorsqu'elle s'avérera mieux ajustée aux objectifs d'une recherche particulière. On l'envisagera ainsi pour présenter une thèse constituée d'articles destinés à la publication, ou encore dans certaines démarches de recherche-crédation aux étapes bien distinctes les unes des autres.

Dans tous les cas, le principe du cheminement qui « ordonne » le dossier devra apparaître clairement. On devra également retrouver dans le dossier, d'une manière ou une autre, les [éléments principaux](#) de toute thèse que sont une problématique d'ensemble, une lecture méthodique de la pratique, une réflexion théologique, une réflexion critique sur le rôle et l'identité de l'intervenant et l'identification de voies de renouvellement de la pratique à l'étude. Les pièces du dossier devront avoir été réalisées au cours du programme. L'évaluation d'un dossier ordonné suit les mêmes règles que celle d'un document unifié.

Questions de méthodologie

La méthodologie est une réflexion sur la méthode. La méthode est le chemin (*methodos*, du gr. *hodos*, « chemin ») qui permet d'atteindre les objectifs d'une recherche. Elle est toujours choisie en fonction de ces objectifs, c'est-à-dire des résultats escomptés. Or comme les objectifs particuliers de chaque recherche rendent celle-ci unique, la méthode adaptée à cette recherche le sera tout autant. La méthode s'apparente ainsi à un parcours de vie : elle s'inspire de modèles; elle peut et doit suivre des règles généralement reconnues (impartialité, rigueur, distance critique, etc.); elle présente cependant des traits qui sont finalement uniques parce qu'ajustés aux visées et aux aléas d'un parcours de recherche singulier.

Le vocabulaire

Dans la littérature, les termes relatifs à la méthodologie de recherche sont employés en des sens très divers, ce qui tend à générer de la confusion. Dans le cadre du programme de D.Th.P., au chapitre de la *méthodologie* de recherche, on distinguera les *théories*, les *approches*, les *méthodes* et les *procédures* de recherche.

Méthodologie

La *méthodologie* est « la réflexion préalable sur la méthode qu'il convient de mettre au point pour conduire une recherche¹⁰. » Cette réflexion porte sur la méthode, certes, mais également sur les théories, approches et procédures de recherche.

Théorie

Une *théorie* est un « ensemble relativement organisé d'idées, de concepts se rapportant à un domaine déterminé¹¹ ». Elle comporte des postulats et sous-tend normalement une ou plusieurs approches. La théorie du langage de Saussure peut ainsi sous-tendre

¹⁰ A. Mucchielli, art. « Méthodologie d'une recherche qualitative », dans *Id.* (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 1996, p. 129.

¹¹ *Ibid.*

une approche sémiotique; la théorie critique de l'École de Francfort peut être à l'arrière-plan d'une approche de théologie critique.

Approche

L'*approche* est une « manière d'aborder un sujet, un problème¹² ». Elle est habituellement fondée sur une théorie particulière; elle inspire une ou plusieurs méthodes. On parlera ainsi d'approche phénoménologique, psychanalytique, sémiotique, narrative, etc. En recherche-création, on envisagera les traditions artistiques particulières (impressionnisme, musique sérielle, danse contemporaine) comme des approches. La théologie de la libération, la théologie contextuelle ou la *process theology* sont considérées ici comme des approches.

Méthode

La *méthode de recherche* est un « ensemble ordonné de manière logique de principes, de règles, d'étapes, qui constitue un moyen pour parvenir à un résultat¹³ ». La méthode d'une recherche particulière peut correspondre à une méthode reconnue; elle peut également être composite lorsqu'elle recourt à plusieurs méthodes et les intègre en fonction des objectifs de la recherche. Une recherche pourra ainsi recourir à l'observation participante pour analyser une pratique dans un milieu et à l'analyse narrative pour en faire une interprétation théologique.

Procédure

Une *procédure* de recherche est le « processus suivi pour conduire une expérience, [une] succession d'opérations à exécuter pour accomplir une tâche déterminée¹⁴ ». Une entrevue semi-dirigée, un *focus group*, une analyse de contenu sont des procédures de recherche.

* * *

Dans la littérature, ces différents termes sont souvent employés en des sens qui varient. L'important est de bien distinguer ces diffé-

¹² Site www.larousse.fr.

¹³ Site www.larousse.fr - © Éditions Larousse 2009.

¹⁴ *Ibid.*

rents niveaux de la recherche et de les articuler entre eux. Dans le cadre du programme et du présent document, la *methodologie* réfléchit à l'ensemble des dispositifs mis en œuvre pour atteindre les objectifs de la recherche. Elle recourt à des *théories* spécifiques et aux *approches* qu'elles fondent; elle fait appel à une ou plusieurs *méthodes* reconnues, tant en théologie que dans d'autres disciplines pertinentes pour la recherche; elle met en œuvre des *procédures* particulières. La méthodologie tâche d'organiser ces différents niveaux et de les intégrer en fonction des objectifs de la recherche et de la question qui la traverse.

La question de recherche

Le terme français « question » vient du latin *quaerere*, qui signifie « chercher ». La question de recherche exprime ce que l'on cherche; elle comporte ainsi une part d'*inconnu*, ce qui la rend souvent difficile à formuler. Si l'on savait exactement ce que l'on cherche, c'est qu'on l'aurait déjà trouvé, ce qui exempterait d'engager une recherche! Ceci incite à faire quelques remarques d'ordre général.

- 1) De façon classique, on distingue les questions *ouvertes* des questions *fermées*.

On répond à une *question fermée* par un oui ou par un non : cette question commence généralement par « est-ce que... » ou par une forme verbale interrogative. Par exemple :

- Est-ce que des rencontres plus régulières pourraient améliorer telle pratique de préparation au mariage?
- Les jeunes de telle communauté désertent-ils la pratique religieuse pour se distancier de leurs parents?
- Le chant du psaume à l'eucharistie de telle paroisse répond-il aux attentes des fidèles?

Une *question ouverte*, quant à elle, requiert un développement. Elle commence par un élément tel que « comment », « pourquoi », « qu'est-ce qui », etc. Par exemple :

- Qu'est-ce qui permettrait d'améliorer telle pratique de préparation au mariage?
- Pourquoi les jeunes de telle communauté désertent-ils la pratique religieuse?

- Comment faut-il traiter le psaume à l'eucharistie de telle paroisse, si l'on veut répondre aux attentes des fidèles?
- 2) Une recherche de théologie pratique s'engage lorsqu'une pratique pose problème, rencontre des difficultés ou requiert d'être mieux connue. Il est généralement possible de nommer ce problème, cette difficulté ou cette zone d'ombre. Deux cas de figure se présentent alors :
- a. Une *hypothèse d'explication* ou de *solution* peut déjà être en vue : la recherche s'efforce alors de vérifier ou d'infirmer cette hypothèse. Ce type de recherche est guidé par une *question fermée*; son objectif principal est de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse. L'avantage d'une telle recherche est sa simplicité; son risque est de demeurer à l'intérieur de ce qui est déjà connu. Ce risque s'amplifie dans le champ religieux ou spirituel, qui est un espace de conviction : la recherche peut escamoter ce qui est inédit dans la pratique à l'étude ou ce qui y fait véritablement problème. Pire, elle peut vouloir plier à tout prix la pratique à ce qu'elle considère absolument normatif. Bref, si l'on envisage de faire une recherche vérificative axée sur une hypothèse d'explication ou de solution et guidée par une question fermée, il faudra avoir de solides raisons pour ce faire, et mettre en place une méthode qui rende véritablement possible l'infirmer de l'hypothèse.
 - b. On peut ne disposer que d'une *hypothèse exploratoire*. La recherche s'engage alors dans une quête d'explication, de compréhension ou de solution; elle est guidée par une *question ouverte* dont la formulation sera portée à évoluer au fil de la recherche. Son objectif principal est axé sur la résolution d'un problème ou une meilleure connaissance de la pratique à l'étude. L'inconvénient de ce type de recherche est sa complexité; son avantage est sa disposition à découvrir de l'inconnu et à envisager des solutions inédites. Dans le champ religieux ou spirituel, une hypothèse exploratoire et une question ouverte offrent de meilleures garanties pour une recherche théologique vraiment respectueuse de la pratique, et seront normalement privilégiées.

- 3) Une troisième remarque découle de la précédente. Une question – et singulièrement une question fermée – peut n'être que le travestissement maladroit d'une conviction. Considérons les exemples suivants:
- La pratique régulière de la messe ne permettrait-elle pas aux jeunes de mieux s'intégrer à la communauté?
 - Comment les paroissiens peuvent-ils mieux comprendre et apprécier la valeur accrue du chant du psaume à l'eucharistie?

Formellement, il s'agit bien de questions. Mais ce sont de *fausses questions*, c'est-à-dire des questions jouées d'avance, portées par une réponse. Dans le champ religieux ou spirituel, la conviction est une vertu; en théologie pratique, elle peut constituer un obstacle quand elle verse dans l'idéologie. On évitera ainsi les fausses questions ou les questions *idéologiques*, c'est-à-dire celles qui veulent faire correspondre la pratique à la logique d'une idée ou d'une conviction. Les véritables questions théologiques ne sont pas résolues au départ; elles engagent la recherche et le chercheur lui-même sur de véritables chemins de découverte et de transformation.

- 4) On aura compris que la question de recherche sera une question *théologique* centrée sur la pratique à l'étude. Une question théologique peut prendre différentes formes qui ne peuvent être recensées ici : on indiquera seulement que la question ne devient pas théologique du seul fait du caractère religieux ou spirituel de l'objet de recherche, mais bien plutôt par la nature du questionnement qui est engagé. Le directeur de recherche guidera l'étudiant à ce sujet.

La question de recherche est le fil conducteur du projet de recherche. Aussi lui prêtera-t-on une grande attention dans les premiers stades de développement du projet de thèse, tout comme aux objectifs de recherche avec lesquelles elle entretient nécessairement des liens étroits.

Deux exemples de recherche

Voici deux exemples de recherche où apparaissent les différents termes explorés plus haut :

1) Une *recherche vérificative* de type *modèle d'intervention* a pour objectif principal d'évaluer théologiquement l'à-propos de développer un programme diocésain d'accompagnement spirituel fondé sur une conception psycho-dynamique de la personne humaine. La question de recherche est double, en partie fermée et en partie ouverte : « Une conception psycho-dynamique de la personne humaine peut-elle contribuer au développement d'un programme d'accompagnement spirituel d'inspiration chrétienne? Si oui, dans quelle mesure et à quelles conditions? » Les principales *théories* en cause sont la psychanalyse freudienne et la théorie d'Oser et Gmünder concernant les stades du développement du jugement religieux. La recherche recourt à une *méthode* de recherche-action pour associer des acteurs-clés du diocèse à la démarche, ainsi qu'à une *approche narrative* de textes néotestamentaires clés. Elle *procède* à l'aide de jeux de rôle et de *focus groups*.

2) Une *recherche exploratoire* de type *recherche-crédation* explore l'utilisation de contes en contexte de catéchèse pour les jeunes enfants (2-7 ans). La question (ouverte) de recherche est la suivante : « Au plan de l'éveil à la foi, qu'est-ce qui est suscité par l'utilisation de contes en catéchèse avec de jeunes enfants (2-7 ans)? » Les principales *théories* en cause sont l'épistémologie génétique de Piaget et la théorie du conte de Propp. La recherche adopte une *approche* phénoménologique de l'expérience des enfants et une méthode de catéchèse symbolique biblique. Elle *procède* par entrevues semi-dirigées et par analyse de contenu.

On le voit : la méthodologie d'une recherche particulière ne peut jamais s'en tenir à la simple application d'une méthode reconnue. Elle élabore généralement un tracé composite, où le recours à des théories, des approches, des méthodes et des procédures particulières s'effectue en fonction de la question et des objectifs de la recherche.

Cinq principes de base

Il n'y a pas de méthode de recherche qui soit propre à la théologie pratique, même si celle-ci recourt souvent à certaines méthodes, notamment la méthode de corrélation associée à des auteurs comme Tillich, Schillebeeckx, Tracy et Donzé. Toutefois, au plan méthodologique, cinq principes de base orientent et balisent les projets réalisés dans le cadre du programme.

1^{er} principe : l'ancrage dans la pratique

La théologie pratique contemporaine s'est développée en réaction à des types de théologie qui n'envisagent la pratique que sous l'angle de l'*application* de principes théologiques tirés des référents de la foi (Bible, Tradition, Magistère, etc.). À l'encontre de ces théologies, la théologie pratique estime que l'intelligence de la foi peut et doit s'élaborer en tenant compte des pratiques actuelles, dans leur diversité et leur complexité. Elle le fait en étudiant les rapports entre les pratiques croyantes et leurs référents de foi; elle le fait encore en examinant les questions théologiques que soulève toute pratique humainement signifiante. Ce faisant, elle maintient une tension créatrice entre pratiques croyantes et référents de la foi, entre relecture des pratiques et interprétation théologique, en évitant d'absolutiser l'un ou l'autre pôle.

2^e principe : une étude méthodique de la pratique

Cet accent sur la pratique conduit à un deuxième principe assumé par le programme : *la pratique ciblée par la recherche doit faire l'objet d'une étude méthodique.*

Le chercheur étudie une pratique avec laquelle il est familier et dans laquelle, normalement, il est personnellement impliqué. S'il s'en tenait à un compte rendu sommaire de cette pratique ou au simple savoir issu de l'expérience, il risquerait de camper sur du connu, de le légitimer, de s'auto-justifier ou de promouvoir unilatéralement ses propres positions. L'étude méthodique de la pratique permet de prendre une distance et de s'exposer à de l'inattendu; elle favorise une meilleure mise en perspective de la pratique et de véritables transformations.

C'est pourquoi chaque projet de recherche comportera normalement une étape d'étude méthodique de la pratique en cause. Cette étude aura recours à des approches, à des méthodes et à des procédures reconnues en théologie, en philosophie, en sciences humaines ou sociales. Elle mettra souvent en œuvre une enquête de terrain. Les possibilités, ici, sont très nombreuses; le choix sera établi en concertation avec le directeur de recherche. L'important est que la méthode de recherche permette une prise de distance critique et favorise l'exposition à de l'inattendu.

3^e principe : la prise en compte du praticien-chercheur

Dans la plupart des projets de recherche, la pratique à l'étude sera celle du chercheur lui-même, ou sera située dans un milieu où le chercheur est lui-même engagé. Dès lors, le praticien-chercheur ne peut réaliser son étude comme s'il n'était pas immédiatement concerné par sa recherche. Il ne s'agit pas alors seulement de mettre en place les conditions d'une recherche « objective ». Il faut encore effectuer un travail sur soi à même la démarche de recherche : mise au jour de ses intérêts et de son rôle, mise en question de ses objectifs de recherche, questionnement portant sur les motifs, les visées et les modalités de son action, exploration de ses interactions avec les autres acteurs du milieu, etc. Le programme ne vise donc pas simplement la réalisation d'une recherche sur une pratique considérée comme un *objet*; il propose également un cheminement au *sujet* de la pratique lui-même, à savoir le praticien-chercheur, appelé à s'investir et à se mettre en question dans la démarche de recherche.

4^e principe : l'exploration théorique

Attentive à la pratique, la théologie pratique valorise la prise en compte de théories pertinentes pour sa compréhension et sa transformation. Elle recourt ainsi à des approches et à des théories relevant de tout champ disciplinaire approprié. Elle veille à définir les concepts clés de la recherche, en tenant compte du traitement de ces concepts dans les disciplines concernées. La démarche sera donc interdisciplinaire, la théologie ne s'élaborant pas en vase clos, mais mettant en dialogue la tradition théologique et les domaines du savoir concernés par la recherche.

Procédant de la pratique, la théologie pratique ne se soucie pas seulement de théoriser; elle souhaite que la nécessaire prise de distance et la réflexion critique favorise l'éclosion de perspectives renouvelées permettant d'éclairer et de transformer la pratique. Ce faisant, elle contribue à enrichir tant la théorie que la pratique.

5^e principe : un dialogue avec la tradition théologique

L'élaboration d'une proposition théologique originale, susceptible de rendre compte de la pratique et de la transformer, s'effectue en dialogue avec des éléments clés de la tradition théologique. Les sources concernées sont les sources habituelles de la théologie :

Écritures, Tradition, Magistère. Mais ces sources sont vastes : les éléments mis en jeu dans l'élaboration de la proposition théologique seront choisis soigneusement à partir de la problématique, de la question et des objectifs de la recherche, selon un principe de convenance. Ce seront ceux qui sont immédiatement concernés par la pratique à l'étude. En discernant et en invoquant ces éléments de la tradition théologique, il ne s'agit pas simplement de les ériger en normes de la pratique; il s'agit tout autant de voir comment ils sont eux-mêmes questionnés par la pratique, et comment cette mise en question peut faire apparaître des perspectives nouvelles.

Une option pour la recherche qualitative

L'étude méthodique de la pratique, que l'on désigne parfois en termes de « saisie de la pratique », s'effectuera normalement par les voies de la recherche qualitative plutôt que par celles de la recherche quantitative. Axée sur l'expérience, la recherche qualitative est propice à une exploration des enjeux de sens; les procédures qu'elle requiert exigent moins de savoir technique que les enquêtes statistiques des méthodes quantitatives. Un étudiant ayant une bonne préparation en recherche quantitative pourra cependant privilégier cette voie, si les objectifs de la recherche s'y prêtent.

Diverses approches et méthodes de recherche qualitatives seront présentées dans le cadre des séminaires : phénoménologie, recherche-action, théorisation ancrée, histoire de vie, étude de cas. D'autres approches et méthodes peuvent être intégrées à la méthodologie de recherche, en fonction de l'orientation du projet et des champs disciplinaires en cause. Ceci se décidera en concertation avec le directeur de recherche.

Les modalités d'encadrement¹⁵

Le programme de D.Th.P. offre un encadrement personnalisé, qui vise à soutenir l'étudiant dans la réalisation de son projet doctoral. L'étudiant bénéficie ainsi de l'aide d'un directeur de recherche, d'un accompagnateur et d'un [comité d'encadrement](#). Il peut également compter sur le soutien de son directeur de programme ainsi que sur l'appui du personnel administratif de la Faculté (conseiller et agente à la gestion des études; coordonnateur à l'administration).

Le directeur de recherche

Le *Règlement des études* fournit les renseignements essentiels concernant le directeur de recherche.

Ce directeur doit être un professeur compétent dans le domaine visé. Après avoir vérifié l'assentiment du professeur choisi, le directeur de programme approuve le choix de l'étudiant. Si l'étudiant n'est pas en mesure de choisir son directeur de recherche, le directeur de programme l'assiste dans sa démarche. (art. 245)

Le *Règlement* détaille ainsi la fonction du directeur :

Le directeur de recherche est responsable de l'encadrement de l'étudiant. À ce titre :

- a) il l'aide à concevoir son projet de recherche, à choisir ses activités de formation et à établir l'échéancier de son projet d'études;
- b) il propose à l'étudiant et recommande au directeur de programme, lorsque requis, une scolarité complémentaire;
- c) il s'assure que l'étudiant satisfait aux exigences relatives à l'approbation par le Comité d'éthique de la re-

¹⁵ Les étudiants et leurs directeurs de recherche consulteront avec profit la [Politique d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat de l'Université Laval](#) (2008).

cherche si son projet de recherche fait appel à des sujets humains;

d) il supervise et évalue ses travaux de recherche et l'aide à résoudre les difficultés inhérentes à ses études et à sa recherche;

e) il participe à l'évaluation de son mémoire ou de sa thèse;

f) il fait rapport au directeur de programme au moins une fois par année des progrès accomplis par l'étudiant qu'il dirige et lui signale dans les meilleurs délais tout problème survenant dans son cheminement;

g) il propose au directeur de programme, le cas échéant, le nom des membres du [comité d'encadrement](#), dont il coordonne et anime les activités, et lui transmet toute proposition de ce comité.

Le choix du directeur de recherche doit avoir été effectué avant la fin de la première séance intensive du programme, à l'automne de la première année.

Pour tout motif jugé pertinent, un codirecteur peut être assigné à l'étudiant (voir art. 248-249).

Il est souhaitable que l'étudiant et le directeur de recherche discutent dès le départ de la manière dont ils vont travailler ensemble et de leurs attentes respectives à cet égard. L'établissement d'un plan de collaboration peut être un bon moyen de démarrer la relation de direction sur le bon pied¹⁶.

L'accompagnateur

Un [accompagnateur](#) soutient l'étudiant et son directeur de recherche en ce qui a trait à la détermination et à la réalisation des

¹⁶ Voir le guide proposé par la Faculté des études supérieures et postdoctorales : http://www1.fes.ulaval.ca/cheminement/directeur_doctorat.php?page=plan_collaboration (consulté le 19 juillet 2012). On trouvera également une description plus détaillée et concrète des responsabilités du directeur de recherche dans la *Politique d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat* de l'Université Laval, art. 7.2, que l'on trouvera ici : http://www.ulaval.ca/sq/reg/Politiques/Politique_encadrement_maitrise_doctorat.pdf (consulté le 15 sept. 2014).

objectifs personnalisés de formation de l'étudiant. Il porte une attention particulière aux compétences relatives au savoir-faire et au savoir-être. Il siège sur le [comité d'encadrement](#) de l'étudiant. Il assiste le directeur de recherche pour la supervision des activités « Compétences en intervention » (THL-8035, THL-8036 et THL-8037) qui sont axées sur le développement, la révision critique ou l'intégration des connaissances, habiletés et attitudes en intervention de l'étudiant. On trouvera plus d'information au sujet de ces activités dans le document « Consignes de réalisation des activités "Compétence en intervention" », que l'on trouvera dans la section [Guides et formulaires](#) du site Web facultaire.

Le comité d'encadrement

Formé du directeur de recherche, de l'[accompagnateur](#) et d'un membre externe, un comité d'encadrement se réunit environ une fois par année au cours des trois premières années du programme. Le rôle du comité en est un à la fois de soutien et d'évaluation. Il fournit à l'étudiant une rétroaction au fur et à mesure que s'élabore son projet de recherche; il formule également une recommandation annuelle au directeur de programme en ce qui a trait à l'[évaluation continue](#) du cheminement de l'étudiant.

Le membre externe du comité est nommé par le directeur du programme, sur proposition de l'étudiant et de son directeur de recherche. Il s'agit habituellement d'un praticien qui se distingue dans le champ de recherche visé par l'étudiant. Son rôle est de vérifier la crédibilité du projet dans ses relations avec le terrain d'intervention.

L'étudiant a la responsabilité de convoquer la réunion de son comité après en avoir consulté les membres pour vérifier leurs disponibilités. Trois semaines avant la réunion, l'étudiant fait parvenir à chaque membre un texte faisant état de l'évolution de son projet, à partir de la grille appropriée (1^{ère}, 2^e ou 3^e année) fournie dans le présent document. La réunion elle-même dure une heure et demie, en présence de l'étudiant. Au terme de la réunion, le comité seul se réunit brièvement pour convenir de la recommandation à faire au directeur de programme. Les membres du comité veillent également à remettre individuellement à l'étudiant et au directeur du programme, par écrit, leurs commentaires respectifs au sujet du projet qui leur a été présenté.

Le directeur de programme

Le directeur de programme veille sur la vie et le bon fonctionnement du programme sous sa responsabilité. À l'égard des étudiants, ses responsabilités sont notamment les suivantes. II

- [...] approuve le choix des directeurs de recherche et des codirecteurs ;
- fournit aux étudiants de l'information sur différents supports (informatiques, imprimés) qui concerne les règles du programme, les responsabilités des étudiants et des professeurs, les sources de financement disponibles et les politiques de l'Université Laval en matière d'éthique et de publication ;
- approuve les programmes d'études des étudiants, notamment les choix de cours et les sujets de recherche ;
- assiste au besoin les étudiants et les professeurs dans l'établissement d'un plan de collaboration ;
- approuve toute demande de modification à un programme d'études et tout changement de directeur de recherche ;

[...]

- évalue au moins une fois par année le progrès des étudiants relevant de son autorité en s'appuyant notamment sur le compte-rendu de la progression de leurs travaux et décide, en concertation avec l'étudiant et son directeur, des mesures appropriées;
- agit à titre d'arbitre dans les litiges entre un étudiant et son directeur de recherche ;
- autorise, sur justification écrite, certaines dérogations aux exigences du programme de formation et aux règlements en vigueur [...] ;
- autorise, avec l'assentiment préalable du directeur de recherche, l'usage d'une autre langue que le français dans la rédaction de la thèse ou du mémoire, sous réserve des règles du programme ;

- peut imposer la prélecture d'un mémoire ou d'une thèse dans certaines situations et est tenu de la faire effectuer si l'étudiant ou son directeur de recherche la demande ;
- soumet à l'approbation du doyen de la Faculté des études supérieures la liste des examinateurs pour l'évaluation des thèses ou des mémoires ;
- fait au doyen de la Faculté des études supérieures [...] les recommandations appropriées consécutives à l'évaluation terminale des mémoires et des thèses ;
- vérifie les dossiers des étudiants et recommande que leur soit décerné un diplôme¹⁷.

¹⁷ *Politique d'encadrement*, art. 8.1.

Cheminement et échéancier

Au plan administratif

Le cheminement type d'un étudiant dans le programme suit la séquence d'activités suivante¹⁸ :

1 ^{ère} année	
<i>Automne</i>	<i>Hiver</i>
THL-8030 Séminaire 1	THL-8034 Examen de doctorat
THL-8841 Activité de recherche - thèse 1	THL-8842 Activité de recherche - thèse 2
2 ^e année	
<i>Automne</i>	<i>Hiver</i>
THL-8031 Séminaire 2	THL-8035 Compétences en intervention 1
THL-8843 Activité de recherche - thèse 3	THL-8844 Activité de recherche - thèse 4
3 ^e année	
<i>Automne</i>	<i>Hiver</i>
THL-8032 Séminaire 3	THL-8036 Compétences en intervention 2
THL-8845 Activité de recherche - thèse 5	THL-8846 Activité de recherche - thèse 6
4 ^e année	
<i>Automne</i>	<i>Hiver</i>
THL-8033 Séminaire 4	THL-8037 Compétences en intervention 3
THL-8847 Activité de recherche - thèse 7	THL-8848 Activité de recherche - thèse 8
5 ^e année (au besoin)	
<i>Automne</i>	<i>Hiver</i>
TRE-8800 Poursuite de recherche thèse 1	TRE-8800 Poursuite de recherche thèse 1
6 ^e année (au besoin)	
<i>Automne</i>	<i>Hiver</i>
TRE-8801 Poursuite de recherche thèse 2	TRE-8801 Poursuite de recherche thèse 2

L'étudiant doit veiller à s'inscrire à ces activités dans les délais requis, à savoir plusieurs semaines avant le début de chaque session. L'inscription s'effectue électroniquement, en allant sur [Cap-sule](#). Le personnel de la gestion des études peut l'assister à cette fin.

¹⁸ On trouvera la structure du programme à l'[Annexe 11](#).

Au plan de la vie du programme

S'il faut veiller à s'inscrire aux activités prévues à chaque session, il importe encore plus de bien comprendre la séquence des rencontres, travaux et échéances du programme. La grille qui suit en donne un aperçu d'ensemble au bénéfice des étudiants et de leurs directeurs de recherche. Les dates des activités d'encadrement seront ajustées en fonction de l'évolution de chaque projet.

Session	Séquence des rencontres, travaux et échéances
1^{ère} année	
Aut.	<p>Séance intensive d'automne (12 jours en sept.-oct.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre du directeur de programme. Choix et rencontre du directeur de recherche et de l'accompagnateur. Inscription du choix du directeur de recherche¹⁹. • Amorce du Séminaire 1 • Consignes pour l'esquisse de projet <p>Fin novembre : envoi de l'esquisse de projet (1^{ère} version) au directeur de recherche et à l'accompagnateur</p> <p>10 décembre : Rendez-vous de supervision à distance avec le directeur et l'accompagnateur : esquisse de projet; composition du comité d'encadrement</p>
Hiver	<p>10 janvier : possibilité de séance de groupe synchrone (à distance)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le point sur l'esquisse de projet • Amorce de l'Examen de doctorat : consignes pour la revue de littérature <p>Février : planification de la 1^{ère} réunion du comité d'encadrement (avant la séance de mai).</p> <p>31 mars : envoi de l'esquisse de projet (2^e version) aux membres du comité d'encadrement et aux responsables du Séminaire 1</p> <p>Fin avril : 1^{ère} réunion du comité d'encadrement, autour de l'esquisse de projet. Évaluation continue.</p>
Print.- été	<p>Séance intensive du printemps (12 jours en avril-mai)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séminaire 1 (suite et fin) • Examen de doctorat (suite) : consignes du projet intermédiaire <p>Mai : Dépôt du titre provisoire de la thèse (« sujet de recherche »)¹⁹</p> <p>Été : travail sur la revue de littérature et le projet intermédiaire</p>

¹⁹ Le formulaire pour ce faire se trouve dans la section [Guides et formulaires](#) du site Web facultaire.

Session	Séquence des rencontres, travaux et échéances
2^e année	
Aut.	<p>Septembre : planification de la réunion du comité d'encadrement qui aura normalement lieu à l'automne (oct. ou nov.).</p> <p>10 septembre : envoi du projet intermédiaire (1^{ère} version) au directeur et à l'accompagnateur</p> <p>Séance intensive d'automne (12 jours en sept.-oct.)</p> <ul style="list-style-type: none"> · Amorce du Séminaire 2 · Suite de l'Examen de doctorat · Consignes pour la demande d'approbation éthique et pour l'activité «Compétences en intervention 1» <p>Oct. ou nov. : 2^e réunion du comité d'encadrement, autour du projet intermédiaire (1^{ère} version).</p> <p>10 novembre : Rendez-vous de supervision à distance avec le directeur et l'accompagnateur : projet intermédiaire, revue de littérature et activité «Compétences en intervention 1»</p> <p>10 décembre : envoi du projet intermédiaire (2^e version) et de la revue de littérature (1^{ère} version) à la responsable de l'Examen de doctorat.</p>
Hiver	<p>10 janvier : possibilité de séance de groupe synchrone (à distance)</p> <ul style="list-style-type: none"> · Le point sur la demande d'approbation éthique · Échanges sur l'argumentation théologique <p>Toute la session : Activité «Compétences en intervention 1»</p> <p>Février ou mars : planification de la 3^e réunion du comité d'encadrement qui aura normalement lieu en mai.</p> <p>10 avril : envoi de la demande d'approbation éthique (1^{ère} version) au directeur de recherche et à l'accompagnateur.</p>
Print.- été	<p>Séance intensive du printemps (12 jours en avril-mai)</p> <ul style="list-style-type: none"> · Séminaire 2 (suite et fin) · Dépôt du formulaire d'éthique de la recherche (VRR-101) au Bureau de la gestion des études <p>Mai : 3^e comité d'encadrement, autour de la demande d'approbation éthique, de l'argumentation théologique et de l'évaluation continue.</p> <p>20 mai (vérifier la date finale): dépôt de la demande d'approbation éthique (VRR-106) au CÉRUL.</p> <p>Été : travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> · approfondissement de la revue de littérature · enquête sur le terrain

Session	Séquence des rencontres, travaux et échéances
3^e année	
Aut.	<p>Séance intensive d'automne (12 jours en sept.-oct.)</p> <ul style="list-style-type: none"> · Amorce du Séminaire 3 · Consignes pour le projet avancé <p>10 décembre : Rendez-vous de supervision à distance avec le directeur et l'accompagnateur : recherche sur le terrain et analyses, projet avancé, et activité «Compétences en intervention 2»</p>
Hiver	<p>10 janvier : possibilité de séance de groupe synchrone (à distance) : recherche sur le terrain et analyses; projet avancé</p> <p>Toute la session : Activité «Compétences en intervention 2»</p> <p>Février ou mars : planification de la 4^e réunion du comité d'encadrement qui aura normalement lieu en mai.</p> <p>10 avril : envoi du projet avancé aux membres du comité d'encadrement et aux responsables du Séminaire 3</p>
Print.- été	<p>Séance intensive du printemps (12 jours en avril-mai)</p> <ul style="list-style-type: none"> · Séminaire 3 (suite et fin) <p>Mai : 4^e rencontre du comité d'encadrement, autour du projet avancé. Évaluation continue.</p> <p>Été : travaux : recherche sur le terrain et analyses; passage à l'écriture</p>
4^e année	
Aut.	<p>Séance intensive d'automne (12 jours en sept.-oct.)</p> <ul style="list-style-type: none"> · Amorce du Séminaire 4 <p>10 décembre : Rendez-vous de supervision à distance avec le directeur et l'accompagnateur : écriture de la thèse, activité «Compétences en intervention 3»</p>
Hiver	<p>10 janvier : possibilité de séance de groupe synchrone (à distance)</p> <p>Toute la session : Activité «Compétences en intervention 3»</p> <p>10 avril : envoi des éléments de la thèse requis par le Séminaire 4 (le cas échéant)</p>
Print.- été	<p>Séance intensive du printemps (12 jours en avril-mai)</p> <ul style="list-style-type: none"> · Séminaire 4 (suite et fin) <p>Mai: Rendez-vous de supervision avec le directeur et l'accompagnateur : échéancier de l'achèvement des travaux</p>
Par la suite, selon l'évolution du projet²⁰	
	Dépôt initial; évaluation; soutenance; corrections et dépôt final

²⁰ On trouvera de plus amples indications sur les étapes de dépôt et d'évaluation de la thèse sur le site Web de la [Faculté des études supérieures et postdoctorales.](#)

L'esquisse de projet (1^{ère} année)

À la fin de la première année du programme, l'esquisse de projet rend compte de l'orientation générale du projet de recherche doctoral. Ce texte d'environ vingt pages²¹ est élaboré sous la supervision du directeur de recherche, avec l'appui de l'[accompagnateur](#), à partir des consignes fournies ci-après et du cheminement effectué en cours d'année, notamment dans le cadre du Séminaire 1.

L'étudiant veille à expédier cette esquisse de projet aux membres de son [comité d'encadrement](#) trois semaines avant la réunion qui aura normalement lieu *juste avant* la séance intensive du printemps et que l'étudiant aura planifiée dès février ou mars, sur la base des disponibilités des membres de son comité.

Le plus grand soin sera apporté à la rédaction de ce document synthèse, qui constitue une pièce majeure de l'[évaluation continue](#) du cheminement de l'étudiant dans le programme. Il permet au comité d'encadrement de prendre connaissance du parcours effectué, de voir en quel sens s'oriente la recherche et de conseiller l'étudiant pour la suite.

Après leur réunion, les membres du comité s'assureront de fournir des commentaires écrits à l'étudiant et une recommandation commune au directeur de programme.

Consignes pour l'étudiant

Le doctorat s'articule autour d'un projet de recherche centré sur une pratique. Le texte comportera normalement deux parties, l'une concernant la pratique à l'étude, l'autre la démarche de recherche. Il s'agit de rédiger un texte suivi à partir des consignes suivantes que l'on suivra soigneusement.

N.B. Selon le modèle présenté à l'[Annexe 10](#), toujours mettre une page frontispice comportant :

²¹ Dans le cadre du programme, le nombre de pages d'un document réfère à un document de format lettre (8 ½ po X 11 po) rédigé à interligne et demie, la police de caractère étant le Times New Roman ou l'équivalent, d'une taille de 12 points par pouce.

- 1) les informations vous concernant (nom, n° d'identification, milieu d'intervention)
- 2) la mention « esquisse de projet »
- 3) le titre du projet
- 4) le [domaine de recherche](#) concerné
- 5) et le type de thèse choisi (dissertation, modèle d'intervention ou recherche-cr ation).

1. La pratique   l' tude

Une pratique peut  tre d finie comme « un syst me complexe d'actions et d'interactions de sujets, orient  vers une ou diverses fins, [...] situ  dans un contexte (institutionnel, socioculturel, religieux) qui l'influence et lui donne signification, et qu'il cherche   influencer²² ». La pratique engage donc :

- l'intervenant lui-m me;
- un terrain pr cis o  il  volue et interagit avec d'autres acteurs;
- un contexte qui comporte plusieurs dimensions (institutionnelle, socioculturelle, religieuse, politique, etc.);
- des vis es d'intervention, personnelles ou collectives;
- une vision d'ensemble (projet, vision du monde, utopie, sch me th ologique),   l'horizon de la pratique.

Ceci  tant : de fa on synth tique et en tenant compte de ces divers  l ments, d crivez soigneusement la pratique retenue.

2. La d marche de recherche

2.1 Domaine de recherche

Un [domaine de recherche](#) repr sente un ensemble de connaissances et de pratiques d'intervention   l'int rieur duquel se situe une recherche particuli re. Identifiez le domaine concern  par votre recherche. Que savez-vous sur ce qui a  t  fait avant vous dans ce domaine (auteurs, courants, travaux)?

Dans le cas d'une recherche-cr ation : situez l' uvre que vous vous proposez de cr er en fonction de ce que vous savez d j  de la tradition esth tique dans laquelle elle s'inscrit.

²² Jean-Guy Nadeau, « La pratique comme lieu de la th ologie pratique » : *Laval th ologique et philosophique* 60/2 (juin 2004), p. 214.

2.2 Problématique

- Qu'est-ce qui, dans cette pratique, vous pose question, vous fait problème, ou exigerait d'être mieux connu? Pourquoi?
- Comment cela concerne-t-il les divers éléments de la pratique identifiés ci-haut, et notamment l'intervenant que vous êtes?
- En vertu de quoi (quel principe, quel référent, quelle situation souhaitée) cela vous paraît-il problématique?
- En fin de compte, en une phrase : quel est l'[objet](#) de votre recherche?

2.3 Question et hypothèse(s)

- En une phrase, proposez une première formulation de la question de recherche²³. Assurez-vous qu'il s'agit d'une question ouverte (à laquelle on ne répond pas par oui ou par non) et qu'elle constitue une véritable question (et non une question déjà résolue pour vous).
- Cette question est-elle de nature à donner lieu à des hypothèses de recherche? Si oui, lesquelles? De quelle nature sont ces hypothèses (explication, solution ou exploration), et quel rôle entendez-vous leur donner dans la recherche?
- En quoi réside le caractère théologique de votre question de recherche?

2.4 Objectifs

Compte tenu de votre problématique et de votre question de recherche, quels objectifs entendez-vous poursuivre par cette recherche (que voulez-vous apprendre, connaître, clarifier, comprendre, découvrir, transformer, élucider, etc.)? Énoncez ces objectifs succinctement et clairement. Expliquez-en la pertinence pour votre milieu et pour vous-même.

2.5 Méthodologie

À prime abord, comment pensez-vous vous y prendre pour répondre à votre question de recherche et atteindre vos objectifs? Identifiez au mieux de votre connaissance les éléments qui vous

²³ Tenez compte des indications fournies à ce sujet dans la section « [La question de recherche](#) » du présent Guide.

paraissent convenir à votre recherche sur les différents plans suivants²⁴ :

- Théories
- Concepts
- Approches
- Méthodes
- Procédures

Indiquez si vous comptez faire une [dissertation](#), travailler sur un [modèle d'intervention](#) ou vous engager dans une [recherche-création](#)²⁵. Dans ce dernier cas, identifiez les traditions artistiques concernées par votre projet.

2.6 L'intervenant

Expliquez comment la recherche envisagée vous met en cause en tant qu'intervenant. En particulier :

- Qu'est-ce qui donne sens et cohérence à votre pratique dans le champ d'activité concerné?
- Comment la problématique esquissée plus haut interpelle-t-elle votre pratique?
- Quels déplacements fait-elle entrevoir au plan de votre rôle et de votre identité d'intervenant?
- Quelles sont les images, les thèmes, les textes ou les modèles qui vous inspirent ou qui vous mettent en question?

2.7 Enjeux éthiques

La réalisation de votre thèse suppose-t-elle que vous ayez à travailler avec des sujets humains? Le cas échéant, prenez connaissance des indications de la Faculté des études supérieures sur l'éthique de la recherche²⁶. À cette étape-ci, quels enjeux éthiques entrevoyez-vous dans votre recherche :

- quant aux personnes appelées à y contribuer?
- quant aux milieux concernés?

²⁴ Voir à ce sujet la section « [Questions de méthodologie](#) » du présent Guide.

²⁵ Voir à ce sujet la section « [Les types de thèse](#) » du présent Guide.

²⁶ <https://www.fesp.ulaval.ca/cms/site/fesp/accueil/memoire-et-these/formation-a-la-recherche/ethique> (consulté le 26 juin 2014).

- quant à votre employeur?
- en ce qui vous concerne vous-même?

2.8 La théologie pratique

Situez votre projet dans le champ de la théologie pratique.

- Comment votre projet vous paraît-il correspondre aux visées et à l'esprit de la théologie pratique?
- D'autres recherches en théologie pratique ou ressources vous paraissent-elles proches de ce que vous comptez faire, ou pourraient-elles vous inspirer?

2.9 Organisation du travail

Après avoir bien examiné la section « [Cheminement et échéancier](#) » du présent Guide, expliquez comment vous comptez organiser votre travail doctoral au cours des prochains mois. Soyez le plus précis possible en ce qui a trait aux éléments suivants :

- Identifiez les diverses échéances que vous aurez à rencontrer.
- À quoi ressemblera votre plan de travail? Quelles en seront les étapes?
- Comment comptez-vous organiser votre temps de manière à consacrer le temps nécessaire à votre doctorat?
- Le cas échéant, quels aménagements aurez-vous à faire (employeur, communauté, conjoint, enfants, équilibre personnel de vie, etc.) pour rendre possible cet aménagement de votre temps?

Consignes pour les membres du comité d'encadrement

Examinez l'esquisse de projet de l'étudiant. Élaborez vos remarques en fonction des deux grandes sections (la pratique à l'étude / la démarche de recherche) et des différents éléments dont l'étudiant doit tenir compte (problématique, question et hypothèses, etc.).

Chacun des évaluateurs veillera à transmettre ses remarques écrites à l'étudiant et au directeur de programme, après la rencontre du comité d'encadrement. Convenez ensemble de la recommandation à faire au directeur de programme, dans le cadre de l'évaluation continue de l'étudiant.

Rappel de l'[échancier](#) :

- 1) Fin novembre : envoi de l'esquisse de projet (1^{ère} version) au directeur de recherche et à l'accompagnateur
- 2) 10 déc. : rendez-vous de supervision à distance avec le directeur et l'accompagnateur
- 3) Février ou mars : planification de la 1^{ère} réunion du comité d'encadrement qui aura normalement lieu juste avant la séance intensive du printemps.
- 4) 31 mars : envoi de l'esquisse de projet aux membres du comité
- 5) Avant la séance intensive de mai : 1^{ère} réunion du comité d'encadrement
- 6) Suite à la réunion : remarques individuelles à transmettre à l'étudiant ainsi qu'au directeur de programme; recommandation du comité au directeur de programme
- 7) Mai : Dépôt du titre provisoire de la thèse (« sujet de recherche ») au Bureau de la gestion des études

Le projet intermédiaire (2^e année)

À l'automne de la deuxième année du programme, le projet intermédiaire met en place les éléments essentiels du projet de recherche doctoral. Ce texte d'environ vingt-cinq pages est élaboré sur la base de l'esquisse de projet, qu'il reprend en tenant compte des consignes de départ (voir la section précédente), des remarques du [comité d'encadrement](#) et des indications ci-dessous.

Le plus grand soin sera apporté à la rédaction de ce document synthèse qui constitue la part prospective de l'[Examen de doctorat](#). L'étudiant consultera au besoin son directeur de recherche et son accompagnateur. Il leur expédie une 1^{ère} version du projet, ainsi qu'au responsable du Séminaire 2, vers le 10 septembre de la 2^e année. Cette version fait l'objet principal de la 2^e réunion de son comité d'encadrement que l'étudiant convoque au cours de l'automne. La 2^e version du projet, comptant pour l'Examen de doctorat, est due pour le 10 décembre et est évaluée par deux évaluateurs, dont le directeur de recherche.

Suite à cette évaluation, l'étudiant apporte au projet les ajustements requis afin qu'il puisse être joint à la demande d'approbation éthique qui sera acheminée au [CÉRUL](#) au plus tard à la fin de mai.

Consignes pour l'étudiant

Comme le projet intermédiaire sera éventuellement lu par les membres du [CÉRUL](#), qui ne sont pas familiers avec votre discipline, veillez à bien introduire votre texte et à le rendre lisible par des non-spécialistes. Évoquez dès l'introduction le [domaine](#) et l'[objet](#) de votre recherche.

Vous noterez que l'ordre et la numérotation des rubriques sont remaniés par rapport à l'esquisse de projet. Tout comme celle-ci, le projet intermédiaire comporte cependant deux parties, l'une concernant la pratique à l'étude, l'autre la démarche de recherche.

1. La pratique à l'étude

- Rappelons que la pratique engage:
 - l'intervenant lui-même;

- un terrain précis où il évolue et interagit avec d'autres acteurs;
- un contexte qui comporte plusieurs dimensions;
- des visées d'intervention, personnelles ou collectives;
- une vision d'ensemble, à l'horizon de la pratique.

Ceci dit, et compte tenu des remarques de votre comité, revoquez et complétez la description détaillée de la pratique à l'étude.

- Dans le cas de la recherche-crédation : envisagez d'inclure un exemple de votre travail artistique, ou une esquisse de la création envisagée.
- Dans le cas du test d'un modèle : présentez et situez le modèle qui sera mis à l'épreuve.

2. La démarche de recherche

2.1 Problématique

- Précisez et complétez votre problématique d'ensemble : ce qui vous pose question, vous fait problème, ou exigerait d'être mieux connu, ainsi que la manière donc cela concerne les divers éléments de la pratique.
- Montrez comment ce problème se situe par rapport à d'autres problèmes, questions ou enjeux connexes.
- Indiquez bien, en une phrase, l'objet de votre recherche.

2.2 Domaine de recherche

Indiquez comment votre recherche s'inscrit dans votre domaine de recherche et concerne la théologie pratique, en la situant par rapport à quelques recherches déjà effectuées. (Voir l'esquisse de projet, sections 2.1 et 2.8.)

N.B. : Comme vous êtes en train d'élaborer votre revue de littérature, cette section de votre projet intermédiaire sera bonifiée au fil des différentes versions. Il s'agit de dresser peu à peu l'état des connaissances en ce qui a trait à votre objet de recherche. Au terme, lors du dépôt du projet au [CÉRUL](#), cette section devrait résumer en quelques paragraphes les conclusions essentielles de votre revue de littérature (sans reproduire celle-ci in extenso).

2.3 Question et hypothèse(s)

- Reprenez, modifiez et précisez au besoin votre question de recherche. Expliquez-en le caractère théologique.
- Le cas échéant, présentez vos hypothèses de recherche ainsi que le rôle qu'elles joueront dans votre recherche (explication, solution ou exploration).

2.4 Objectifs

- Reprenez, modifiez et précisez au besoin vos objectifs de recherche, en veillant à les formuler succinctement, sous forme de liste.
- Justifiez la pertinence de ces objectifs pour votre milieu et pour vous-même. Au moins un de ces objectifs devrait vous concerner directement en tant qu'intervenant.

2.5 Méthodologie

N.B. : La méthodologie concerne l'ensemble de votre recherche, de l'enquête sur le terrain jusqu'à l'argumentation théologique. Elle sera normalement composite, faisant appel à divers éléments. Il faut cependant vérifier la cohérence de l'ensemble.

- Présentez ici votre méthodologie d'ensemble, en veillant à apporter les précisions suivantes :
 - Quel cadre théorique, ou éléments de théorie, seront mis à profit pour votre recherche? Quels sont les auteurs et les œuvres concernés? Pourquoi ceux-là?
 - Quels concepts devraient jouer un rôle important dans votre projet? Comment les définiriez-vous à ce stade-ci?
 - Quelle(s) approche(s) comptez-vous adopter pour votre étude?
 - À quelle(s) méthode(s) pensez-vous recourir aux différents stades de votre recherche?
 - Quelles sont les différentes procédures de recherche envisagées?
- Justifiez cette méthodologie en fonction de la question et des objectifs de votre recherche.
- Indiquez si vous comptez faire une [dissertation](#), travailler sur un [modèle d'intervention](#) ou vous engager dans une [re-](#)

[cherche-création](#)²⁷. Dans ce dernier cas, identifiez les traditions artistiques concernées par votre projet. Pour un test de modèle, expliquez la manière dont vous comptez mettre à l'épreuve le modèle retenu.

2.6 L'intervenant

- Reprenez la section de votre esquisse, en précisant la manière dont la recherche envisagée vous met en cause en tant qu'intervenant.
- Comment les ajustements apportés à votre problématique, à votre question et à vos objectifs de recherche interpellent-ils votre identité et votre rôle d'intervenant?
- Au plan de vos compétences en intervention (connaissances, habiletés, attitudes), quels sont les points sur lesquels vous estimez devoir évoluer? En quel sens?
- Comment envisagez-vous le travail à effectuer dans le cadre de l'activité « Compétences en intervention 1 » (THL-8035)?

2.7 Enjeux éthiques

Précisez les enjeux éthiques de votre recherche :

- quant aux personnes appelées à y contribuer;
- quant aux milieux concernés;
- quant à votre employeur;
- en ce qui vous concerne vous-même.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour respecter les règles de l'éthique de la recherche?

N.B. : À la séance du printemps, complétez le formulaire VRR-101 que vous trouverez sur le site du CÉRUL, et portez-le au Bureau de la gestion des études. Selon le cas, vous y joignez une demande d'exemption (VRR-103) ou vous aurez à élaborer la demande d'approbation éthique (VRR-106) à l'intention du [CÉRUL](#). Lors de l'élaboration de celle-ci, assurez-vous de la cohérence entre la présente section et ce que vous indiquerez sur le formulaire.

²⁷ Voir à ce sujet la section « [Les types de thèse](#) » du présent Guide.

2.8 Questionnement théologique

Expliquez le caractère théologique de votre recherche.

- Où se situe-t-il? Comment prend-il forme?
- Quels en sont les enjeux?
- Comment comptez-vous travailler sur ce plan?

2.9 Validité de la recherche

Consultez le document sur la validité de la recherche qui figure à l'[Annexe 3](#). Comment comptez-vous assurer la validité de la recherche en regard des critères 1 (cohérence), 2 (objectivité), 3 (exactitude), 5 (originalité) et 6 (utilité)?

2.10 Organisation du travail

- Quels ajustements vous faut-il apporter à votre plan et à votre organisation du travail?
- De quels aménagements avez-vous convenu avec les personnes concernées par votre recherche (employeur, communauté, conjoint, enfants), et lesquels devez-vous encore mettre en place?
- Que vous faut-il améliorer au plan de votre équilibre personnel de vie et de travail?

2.11 Bibliographie

Joignez une bibliographie succincte, comportant les sources essentielles de votre recherche (max. 2 pages). Veillez à ce que la présentation des références soit conforme aux normes du [Guide de présentation des travaux écrits](#) en vigueur à la Faculté.

Consignes pour les correcteurs

Le projet intermédiaire est évalué par le directeur de recherche et par un deuxième évaluateur nommé par le directeur de programme. Il doit témoigner d'une maîtrise des dimensions essentielles du projet de recherche (problématique, question, objectifs, méthodologie, etc.) et de la mise en place de conditions susceptibles d'en favoriser la réussite. Il est évalué en fonction de la grille critériée qui vous est fournie.

Rappel de l'[échancier](#) :

- 1) Septembre : planification de la 2^e réunion du comité d'encadrement qui aura normalement lieu à l'automne.
- 2) 10 septembre : envoi du projet intermédiaire (1^{ère} version).
- 3) 2^e réunion du comité d'encadrement
- 4) 10 novembre : rendez-vous de supervision à distance avec le directeur et l'accompagnateur
- 5) 10 décembre : envoi du projet intermédiaire (2^e version) et de la revue de littérature (1^{ère} version)
- 6) Séance de mai : dépôt de la première déclaration d'éthique de la recherche (formulaire VRR-101) au Bureau de la gestion des études.
- 7) 20 mai (vérifier la date finale): dépôt de la demande d'approbation éthique (VRR-106) au CÉRUL.

Le projet avancé (3^e année)

Au cours de la troisième année, l'étudiant effectue normalement son enquête sur le terrain et ses analyses. Le projet avancé rend compte de cette évolution et de son impact sur la recherche, notamment au plan du questionnement théologique. Ce texte d'environ vingt pages est élaboré sous la supervision du directeur de recherche, avec l'appui de l'[accompagnateur](#), à partir des consignes ci-après et des remarques du [comité d'encadrement](#).

L'étudiant veille à expédier son projet avancé aux membres de son comité d'encadrement trois semaines avant la réunion qui aura normalement lieu en mai et que l'étudiant aura planifiée dès février ou mars, sur la base des disponibilités des membres de son comité.

N.B. : L'examen du projet avancé par le comité d'encadrement représente la dernière opération effectuée par celui-ci. À la suite de cette rencontre, le comité est dissous. L'étudiant a intérêt à présenter son projet avancé au moment le plus propice pour lui, compte tenu de l'évolution de sa recherche. Il peut ainsi devancer la rencontre par rapport à l'échéancier prévu, mais il ne la reportera pas au-delà de la fin de la troisième année (août).

Après leur réunion, les membres du comité s'assureront de fournir des commentaires écrits à l'étudiant et une recommandation commune au directeur de programme. Le projet avancé constitue une pièce majeure de l'[évaluation continue](#) du cheminement de l'étudiant dans le programme.

Consignes pour l'étudiant

Il s'agit de se concentrer sur les éléments qui ont connu une évolution ou qui ont besoin d'être précisés. L'étudiant considérera notamment les éléments suivants :

1. Domaine de recherche

Situez votre recherche en regard de quelques œuvres clés de votre domaine de recherche.

Dans le cas d'une recherche-cr ation : Montrez comment votre revue de la litt rature vous permet de situer et d'inscrire l' uvre que vous vous proposez de cr er dans une tradition esth tique ou dans un type de pratique particulier.

2. Probl matique

Expliquez ce qui s'est modifi  ou pr cis  depuis l' criture de votre projet interm diaire.

3. Question et hypoth se(s)

Expliquez ce qui s'est modifi  ou pr cis  depuis l' criture de votre projet interm diaire.

4. Objectifs

Rappelez les objectifs de votre recherche. Expliquez ce qui s'est modifi  ou pr cis  depuis l' criture de votre projet interm diaire.

Justifier la pertinence de votre recherche par rapport au terrain d'intervention. Expliquez en quoi les op rations d j effectu es sur le terrain ont confirm  la pertinence de votre recherche. Si elles l'ont infirm e, dites pourquoi et montrez comment vous avez r ajust  le tir.

5. M thodologie

Expliquez les ajustements apport s   la m thodologie de recherche au plan des th ories, des concepts, des approches, des m thodes ou des proc dures.

Dans le cas d'une recherche-cr ation : donnez un aper u de votre travail de cr ation en cours ou r alis .

Dans le cas d'un mod le d'intervention : montrez comment s'effectue le travail sur votre mod le.

6. L'intervenant

- Qu'est-ce qui se dessine en termes d'impact de la recherche sur vous   titre d'intervenant? Et sur la profession en g n ral?
- Comment envisagez-vous le travail   effectuer dans le cadre de l'activit  « Comp tences en intervention 3 » (THL-8037)?

7. Enjeux éthiques

- La recherche a-t-elle fait apparaître d'autres enjeux éthiques que ceux qui avaient été envisagés au moment de l'écriture du projet intermédiaire et de la demande d'approbation éthique?
- Comment avez-vous abordé ces enjeux, ou comptez-vous le faire?
- Des ajustements doivent-ils être apportés à votre déclaration au [CÉRUL](#)?

8. Questionnement théologique

Développez l'argumentaire théologique de votre recherche, en fonction de ce que l'enquête vous fait découvrir. Expliquez la manière dont vous procédez pour ce faire.

9. Validité de la recherche

Consultez le document sur la validité de la recherche qui figure à l'[Annexe 3](#). Revoyez les différents critères, en prêtant une attention particulière aux critères 4 (complétude) et 7 (transférabilité).

10. Format de la thèse

- Expliquez comment vous comptez structurer la thèse (division et ordre des chapitres).
- Indiquez si vous envisagez un document intégré ou un [dossier ordonné](#)²⁸. Dans ce second cas, présentez le projet d'ensemble, les différentes pièces du dossier et leur principe d'ordonnement. Expliquez comment ce projet répondra aux exigences essentielles du programme.

11. Organisation du travail

Quels ajustements vous faut-il apporter à votre plan et à votre organisation du travail? À votre équilibre de vie et de travail?

12. Bibliographie

Joignez une bibliographie succincte, comportant les sources essentielles de votre recherche (max. 2 pages). Indiquez en gras les ajouts effectués par rapport à la bibliographie qui figurait dans

²⁸ Voir la section « [Les types de thèse](#) » du présent Guide.

votre projet intermédiaire. Veillez à ce que la présentation des références soit conforme aux normes du [Guide de présentation des travaux écrits](#).

Consignes pour les membres du comité d'encadrement

Examinez les différents éléments abordés par l'étudiant. En ce qui a trait à la recherche sur le terrain, le projet semble-t-il bien répondre aux principaux critères de validité d'une recherche qualitative (voir l'[Annexe 3](#))? La dimension théologique du projet prend-elle forme de manière satisfaisante? Le format envisagé pour la thèse correspond-il bien aux objectifs de la recherche?

Chacun des évaluateurs veillera à transmettre ses remarques écrites à l'étudiant et au directeur de programme, après la rencontre du comité d'encadrement. Convenez ensemble de la recommandation à faire au directeur de programme, dans le cadre de l'évaluation continue de l'étudiant.

Rappel de l'[échancier](#) :

- 1) 10 déc. : RV de supervision à distance avec le directeur et l'accompagnateur
- 2) Février ou mars : planification de la 4^e réunion du comité d'encadrement qui aura normalement lieu en mai.
- 3) 10 avril : envoi du projet avancé aux membres du comité
- 4) Mai : 4^e réunion du comité d'encadrement (cette réunion peut avoir lieu plus tôt ou plus tard, mais pas au-delà du mois d'août).
- 5) Suite à la réunion : remarques individuelles à transmettre à l'étudiant ainsi qu'au directeur de programme; recommandation du comité au directeur de programme.

Annexe 1 : Les compétences visées par le programme

Le programme vise le développement de deux [compétences](#) principales (A et B) et de compétences transversales (T). Ces compétences se détaillent à un 2^e et à un 3^e niveau de la manière suivante :

A. Réaliser une étude théologique à partir de sa pratique

A1. Repérer les enjeux inhérents à sa pratique

- A1.1 Analyser les facteurs clés de sa pratique
- A1.2 Étudier méthodiquement son milieu d'intervention
- A1.3 Respecter les exigences éthiques de son approche du terrain
- A1.4 Discerner et problématiser les enjeux théologiques en cause

A2. Réfléchir théologiquement sur les enjeux de sa pratique

- A2.1 Déterminer les objectifs de sa recherche
- A2.2 Repérer et analyser la littérature pertinente (en théologie et en sciences humaines)
- A2.3 Préciser la question théologique qui se dégage de sa pratique
- A2.4 Décrire son cadre théorique et les concepts privilégiés pour sa recherche
- A2.5 Mettre en œuvre une méthodologie théologique ajustée aux objectifs de sa recherche
- A2.6 Élaborer une argumentation théologique pertinente

A3. Reconsidérer sa pratique à la lumière de la réflexion théologique effectuée

- A3.1 Évaluer les déplacements que suggère la recherche, tant pour la tradition que pour la pratique, le milieu et le chercheur lui-même
- A3.2 Engager une transformation du milieu et des pratiques de l'intervenant
- A3.3 Estimer le potentiel de transférabilité de sa recherche
- A3.4 Présenter les voies de poursuite de sa recherche par-delà le doctorat

B. Reconsidérer son identité et son rôle d'intervenant

B1. Tracer son profil d'intervenant

- B1.1 Se situer par rapport aux autres personnes et aux institutions concernées
- B1.2 Identifier ce qui donne sens et cohérence à sa pratique
- B1.3 Identifier ses compétences, ses lacunes et ses zones de croissance en regard de son champ d'intervention
- B1.4 Prendre conscience des facteurs déterminants de son identité et de son rôle (normes, interactions, valeurs, intérêts, etc.)
- B1.5 Élucider les liens entre son identité et son rôle

B2. Réviser de façon critique et continue son identité et son rôle

- B2.1 Relire son expérience et en rendre compte dans un récit
- B2.2 Mettre ses modes d'intervention à l'épreuve de repères structurants de sa tradition de foi (écritures, témoins, autorités, etc.)
- B2.3 Revoir les convictions à l'œuvre dans l'auto-compréhension de son identité et de son rôle
- B2.4 Examiner les « angles morts » de son intervention, les intérêts et les facteurs personnels interférant à son insu
- B2.5 Identifier ses modes de résistance, tant positifs que négatifs
- B2.6 Intégrer de nouvelles perspectives d'être et d'action

B3. Favoriser sa croissance spirituelle et son développement professionnel par le recours à des ressources.

- B3.1 Prendre acte des interactions entre la recherche théologique et sa vie spirituelle
- B3.2 Développer ses aptitudes à contribuer au renouvellement de son milieu
- B3.3 Mettre en œuvre un plan de formation
- B3.4 Identifier des ressources (mentor, perfectionnement, etc.) et y recourir
- B3.5 Profiter des possibilités de croissance qu'offre une communauté de pratique

(T. Compétences transversales)

T1. Développer des habitudes de penser selon les schèmes de la théologie pratique

- T1.1 Connaître les grands traits de l'histoire et des courants de la théologie pratique (TP)
- T1.2 Assimiler le mouvement qui va de la pratique à la pratique en passant par la réflexion critique
- T1.3 Se mettre soi-même en cause dans l'étude d'une pratique
- T1.4 Recourir aux ressources de la TP qui sont pertinentes pour son objet d'étude et pour sa pratique
- T1.5 Engager un mode de réflexion multidisciplinaire (théologie, philosophie, sciences humaines et sociales)

T2. Mettre en place les conditions pour réaliser des études

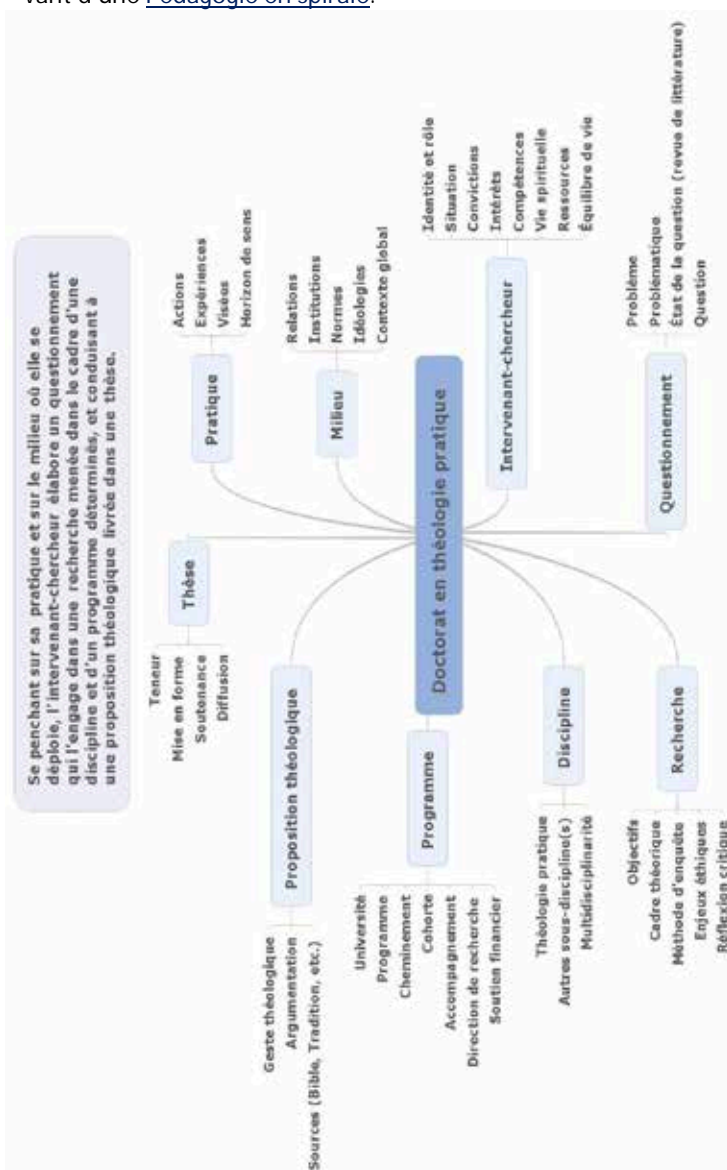
- T2.1 Comprendre les divers dispositifs du programme
- T2.2 Concilier le travail, les études et la vie personnelle

T3. Rendre compte de l'ensemble de sa démarche dans une production scientifique de haut niveau

- T3.1 Faire le bilan de sa recherche au plan des trois savoirs (savoir, savoir-faire, savoir-être)
- T3.2 Expérimenter l'écriture (et, le cas échéant, le geste de création) comme un temps et un lieu d'intégration
- T3.3 Produire une œuvre théologique conforme aux standards universitaires appropriés
- T3.4 Exposer sa recherche devant une variété d'auditoires, tant scientifiques que profanes

Annexe 2 : Éléments clés du programme

Le schéma suivant représente les éléments clés que le programme met en œuvre et reprend chaque année, dans une démarche relevant d'une Pédagogie en spirale.



Annexe 3 : La validité de la recherche (qualitative) en théologie pratique

Quelques questions directrices

Pierre Paillé écrit, au sujet du problème de la validité en recherche qualitative : « La situation actuelle peut être qualifiée, de façon très juste, de post-moderne tant l'unanimité semble se faire autour de la *multiplicité* des critères de validation des méthodes qualitatives²⁹. » Dans ce contexte, il s'agit, selon Lorraine Savoie-Zajc, de « recourir à des critères de validation qui s'énoncent selon une terminologie propre et qui sont conformes à l'épistémologie épousée³⁰ ».

Dès lors, on trouve dans la littérature une abondance de critères à la terminologie souvent obscure, qui peuvent être passablement confondants. Il demeure cependant possible d'aborder la question de la validité de la recherche en posant un certain nombre de *questions de base*, à la fois simples et précises, qui valent en principe pour la plupart des recherches. On notera que chacune des questions posées doit ensuite être *opérationnalisée* sous le mode du « comment ». Par exemple : « Comment s'assurer que la recherche soit cohérente? », « Comment s'assurer de l'objectivité de la recherche? », etc.

Il faut enfin voir dans quelle mesure ces questions sont applicables à la [recherche-crédation](#), qui a ses exigences propres³¹.

1. La recherche est-elle cohérente?

Terminologie des critères : cohérence, cohérence interne, constance, fiabilité, fiabilité interne

Les divers éléments et étapes de la recherche sont-ils bien ajustés les uns aux autres? Y a-t-il des trous, des répétitions, des contradictions?

²⁹ P. Paillé, art. « Validité en recherche qualitative », dans Mucchielli, *Dictionnaire...*, p. 266.

³⁰ L. Savoie-Zajc, art. « Validation des méthodes qualitatives (méthodes de) », dans Mucchielli, *Dictionnaire...*, p. 265.

³¹ Voir la section « [Les types de thèse](#) », dans le présent Guide.

« Le critère de validation de cohérence interne réfère à l'argumentation logique et fondée que le chercheur communiquera dans sa recherche. Les résultats, les interprétations, les hypothèses de travail sont plausibles compte tenu des données recueillies et de l'analyse effectuée³². »

2. La recherche est-elle objective?

Terminologie des critères : objectivité, constance interne, fiabilité, stabilité, confirmation externe

Les observations et interprétations sont-elles (relativement) indépendantes du chercheur, de son idéologie, de ses instruments, des conditions de sa recherche, etc.?

Car si, dans la démarche qualitative, la construction scientifique se réfère à la signification subjective des actions humaines (postulat d'interprétation subjective de M. Weber), cela n'empêche pas qu'elle doit être objective en ce sens que les prises de données, conclusions et interprétations doivent être soumises à des vérifications contrôlées et non pas placées sous l'emprise de l'expérience particulière et donc incontrôlable du chercheur³³.

3. La recherche est-elle exacte?

Terminologie des critères : crédibilité

Les observations et interprétations reflètent-elles bien la réalité à l'étude?

« La crédibilité est la garantie que le chercheur doit fournir quant à la qualité et la quantité des observations effectuées et quant à l'exactitude des relations qu'il établit entre les observations lors de l'interprétation³⁴. »

Note : Ce critère suppose la *saturation* de la description et de l'interprétation, c'est-à-dire « le moment lors duquel le chercheur

³² L. Savoie-Zajc, art. « Cohérence interne (critère de) », dans Mucchielli, *Dictionnaire...*, p. 25.

³³ Jean-Pierre Pourtois et Huguette Desmet, art. « Épistémologie des méthodes qualitatives », dans Mucchielli, *Dictionnaire...*, p. 59.

³⁴ *Ibid.*

réalise que l'ajout de données nouvelles dans sa recherche n'occasionne pas une meilleure compréhension du phénomène étudié³⁵ ».

4. La recherche est-elle instructive?

Terminologie des critères : complétude

La recherche permet-elle de mieux comprendre, de manière significative, la réalité à l'étude?

Ce critère de validation s'applique à la qualité de l'interprétation des résultats d'une recherche. [...] On parlera d'une théorie ou d'une interprétation dense et saturée. Ce critère correspond d'ailleurs à quelques-unes des qualités d'une bonne théorie, soit la parcimonie (le nombre minimal de catégories explicatives) et la portée explicative (l'interprétation la plus riche et la plus complète possible)³⁶.

5. La recherche est-elle originale?

Terminologie des critères : originalité

Cette recherche apporte-t-elle quelque chose de neuf par rapport à la réalité à l'étude et à l'état général des connaissances?

6. La recherche s'annonce-t-elle utile?

Terminologie des critères : utilité, pertinence pratique

Les résultats de la recherche permettent-ils d'entrevoir des pistes d'action concrètes pour améliorer la situation ou les pratiques étudiées?

7. La recherche est-elle transférable?

Terminologie des critères : transférabilité, pertinence théorique

Les résultats de la recherche sont-ils suffisamment généraux pour être applicables à d'autres contextes? Une étude qui n'est utile qu'au milieu qu'elle analyse, et au moment où elle l'analyse,

³⁵ L. Savoie-Zajc, art. « Saturation », dans Mucchielli, *Dictionnaire...*, p. 204.

³⁶ *Id.*, art. « Complétude », dans Mucchielli, *Dictionnaire...*, p. 28.

n'apporte pas grand-chose à l'état des connaissances. Il faut que les résultats de cette étude se situent à un niveau de généralité suffisant pour s'avérer utiles dans des contextes similaires.

8. La recherche est-elle bien reçue?

Terminologie des critères : signifiante, validité de signifiante, acceptation interne, crédibilité, validation par les répondants, validité de concordance, vraisemblance, authenticité

Le chercheur et les acteurs du milieu s'entendent-ils sur les observations et les interprétations qui se dégagent de la recherche?

La validité de signifiante apprécie, en fait, le degré d'intersubjectivité entre les deux parties. Pour cela, le chercheur, envisagera toujours un retour vers le sujet qui expliquera, corroborera ou infirmera ses dires et les interprétations du chercheur. Dans cette perspective, « l'acteur dispose d'une compétence d'interprétation qui est aussi riche que celle de l'observateur lui-même ». Dès lors, « quand nous dotons les acteurs de cette faculté, nous abandonnons, face au domaine d'objet, notre position privilégiée d'observateur ». Ici, l'acteur et le chercheur définissent leurs relations selon le modèle communicationnel d'action³⁷.

³⁷ Pourtois et Desmet, art. « Épistémologie des méthodes qualitatives », p. 61, citant J. Habermas, *L'agir communicationnel*, Paris, Fayard, 1987, t. 1.

Annexe 4 : Normes de présentation de la thèse

La thèse sera rédigée selon les règles de l'art. Les normes de présentation de la thèse sont de trois ordres :

1) On consultera avant tout la section [Rédaction de mémoire et de thèse](#) sur le site Web de la FÉSP³⁸. Les règles de base s'y trouvent, ainsi qu'une [Boîte à outils de la rédaction](#). Ces ressources sont les premières à considérer et à suivre. En particulier, on notera que *le dépôt final de la thèse doit être fait sous forme électronique*; le candidat a intérêt à maîtriser rapidement les fonctions avancées du traitement de texte pour mettre en forme sa thèse de la manière appropriée dès le point de départ.

2) Les règles de la FÉSP demeurent générales; on consultera son directeur de recherche pour toute directive particulière en ce qui a trait à l'organisation de son document.

3) Des règles fines de présentation sont exposées à la section [Présentation des travaux](#) écrits du site Web de la FTSR. Elles concernent notamment la présentation des références, que l'on soignera particulièrement. Cette section du site comporte également des vidéos de formation et d'autres ressources utiles.

Quand les circonstances le justifient, un étudiant peut être autorisé à écrire sa thèse dans une autre langue que le français.

³⁸ La consultation de cette page à partir de l'extérieur du campus nécessite d'accéder au réseau de l'Université via une connexion RPV-VPN. Voir à ce sujet la section [Réseau à distance](#) du site de la Direction des technologies de l'information.

Annexe 5 : L'évaluation de la thèse (dissertation)

Renseignements à l'intention des membres du jury

Particularités du programme de D.Th.P.

À l'Université Laval, le *Règlement des études* distingue « deux types de programmes de doctorat : le programme menant au grade de *Philosophiæ Doctor* (Ph. D.) et le programme menant à un grade de docteur dans un domaine du savoir » (art. 118). Le programme de doctorat en théologie pratique (D. Th. P.) est du second type; il s'agit de ce qu'on appelle, en d'autres milieux, un programme de doctorat professionnel.

Dans la perspective d'une [approche par compétence](#), le programme favorise le perfectionnement de connaissances, d'habiletés et d'attitudes rendant le diplômé apte à pouvoir :

- réaliser une recherche théologique de haut niveau à partir d'une pratique déterminée, en recourant aux perspectives et aux méthodes de la théologie pratique, et en contribuant à leur développement;
- réfléchir de façon critique et continue à son identité et à son rôle d'intervenant;
- intervenir avec originalité, autonomie et pertinence dans son champ d'activité;
- déterminer des moyens de croissance sur les plans affectif, spirituel et professionnel.

(Description officielle du programme)

La formulation des exigences de recherche tient compte des objectifs de formation propres à ce type de programme. La thèse constitue 56 crédits (sur un total de 90), comparative-ment à une thèse de Ph.D. en théologie qui comporte 78 crédits à l'Université Laval.

La thèse

Orientation d'ensemble

Dans la thèse, l'étudiant doit faire montre des deux compétences principalement visées par le programme, à savoir :

- 1) une capacité à réaliser une étude théologique à partir de sa pratique;
- 2) une aptitude à reconsidérer de façon critique son identité et son rôle d'intervenant.

En règle générale, dans la thèse, le candidat propose une lecture méthodique de sa pratique et de son terrain d'intervention qui ouvre sur l'identification et la problématisation d'enjeux théologiques. Prenant appui sur une littérature pertinente, il opère une réflexion critique visant à renouveler les perspectives de cette pratique. Ce faisant, il reconsidère son identité et son rôle d'intervenant : les éléments déterminants de son action, les critères à faire jouer pour l'envisager et l'orienter autrement, les voies possibles de cette réorientation, les ressources pouvant la favoriser.

Éléments principaux

Le programme autorise plusieurs types de recherche et envisage une grande variété de pratiques. La thèse peut ainsi prendre différentes formes : la dissertation, le test de modèle ou le travail de création. La dissertation prend la forme d'un écrit scientifique qui, en plus de rendre compte des résultats obtenus à la suite d'une recherche sur un terrain et portant sur une pratique donnée, propose une interprétation théologique de cette pratique.

Ceci dit, toute thèse comportera normalement les éléments suivants :

- 1) une *problématique d'ensemble*, qui mette à profit la *littérature pertinente* et qui conduise à une *question de recherche*;
- 2) la *lecture méthodique* d'une pratique d'intervention déterminée (normalement celle du candidat) et située sur un terrain précis;

- 3) une *réflexion théologique* sur un ou plusieurs enjeux majeurs de cette pratique;
- 4) une réflexion critique sur *le rôle et l'identité de l'intervenant*;
- 5) l'identification de *voies de renouvellement* de la pratique à l'étude.

Ces éléments peuvent être organisés de différentes manières, selon la logique propre à chaque thèse. Ils peuvent être intégrés dans un document unifié, ou se retrouver dans les pièces d'un dossier ordonné³⁹.

Évaluation

Objectif

Selon l'[approche par compétence](#) adoptée par le programme, l'évaluation de la thèse a pour objectif de vérifier les capacités du candidat à :

- 1) étudier méthodiquement une pratique complexe de manière à en saisir les enjeux théologiques;
- 2) reconsidérer théologiquement, de façon critique, son rôle et son identité d'intervenant;
- 3) proposer une réflexion théologique cohérente, pertinente et originale ouvrant sur de nouvelles pistes d'action;
- 4) mettre à profit la littérature pertinente;

³⁹ Le dossier ordonné s'apparente au portfolio dont les pièces, dans leur diversité : 1) atteignent les objectifs du projet de recherche; 2) témoignent du développement par l'étudiant des deux compétences principales visées par le programme. Le principe du cheminement qui « ordonne » le dossier devra apparaître clairement. On devra également retrouver dans le dossier, d'une manière ou une autre, les éléments principaux de toute thèse que sont une problématique d'ensemble, une lecture méthodique de la pratique, une réflexion théologique, une réflexion critique sur le rôle et l'identité de l'intervenant et l'identification de voies de renouvellement de la pratique à l'étude. L'évaluation d'un dossier ordonné suit les mêmes règles que celle d'un document unifié.

- 5) communiquer clairement les résultats de sa recherche, les perspectives qui s'en dégagent et leur portée pour les milieux concernés.

La tâche de l'évaluateur consiste essentiellement à se prononcer sur ces cinq points.

Individualité de l'évaluation

L'évaluation de la thèse est strictement individuelle. Elle ne saurait être le résultat d'une consultation ni d'une concertation entre les examinateurs. Pour cette raison, les membres du jury doivent éviter de s'échanger les résultats de leur évaluation individuelle avant que tous les rapports ne soient déposés à la Faculté des études supérieures.

Rapport d'évaluation

L'évaluation consiste en un rapport détaillé et un jugement d'ensemble. Le rapport détaillé comprend trois sections :

Première section : valeur scientifique

L'évaluateur se prononce sur chacune des capacités du candidat rappelées ci-après, en prenant appui, s'il le désire, sur les questions proposées :

- 1) étudier méthodiquement une pratique complexe de manière à en saisir les enjeux théologiques;

La thèse analyse-t-elle bien la complexité de la pratique? La question et les objectifs de la recherche sont-ils bien identifiés? La méthode d'enquête retenue est-elle adéquate et déployée correctement? Permet-elle de faire apparaître des enjeux théologiques significatifs?

- 2) reconsidérer théologiquement, de façon critique, son rôle et son identité d'intervenant;

L'intervenant est-il bien pris en compte dans l'examen de la pratique? Son identité et son rôle font-ils l'objet d'une réflexion critique judicieuse? Les perspectives théologiques invoquées sont-elles pertinentes?

- 3) proposer une réflexion théologique cohérente, pertinente et originale ouvrant sur de nouvelles pistes d'action;

La réflexion théologique proposée est-elle bien structurée? Est-elle bien ajustée aux enjeux de la pratique à l'étude? Compte tenu de la revue de littérature, fait-elle preuve d'originalité? Ouvre-t-elle sur des pistes d'action prometteuses?

- 4) mettre à profit la littérature pertinente;

Le candidat a-t-il identifié et mis à profit une littérature pertinente? Les sources sont-elles traitées selon les règles de l'art?

- 5) communiquer clairement les résultats de sa recherche, les perspectives qui s'en dégagent et leur portée pour les milieux concernés.

L'exposé est-il clair, cohérent, suggestif? Les perspectives dégagées par la recherche sont-elles prometteuses pour l'enrichissement de la pratique et pour les milieux concernés?

Dans le cas d'un dossier ordonné, on indiquera si le principe du cheminement qui « ordonne » le dossier apparaît clairement.

Deuxième section : qualité de la présentation

L'évaluateur apprécie la qualité de la présentation de la thèse en fonction des questions suivantes :

- 1) La langue utilisée est-elle claire et précise? Les illustrations et tableaux sont-ils pertinents, informatifs et bien conçus?
- 2) Dans son ensemble, le texte témoigne-t-il d'un souci de correction grammaticale et typographique?
- 3) Les références bibliographiques sont-elles exactes, complètes et présentées selon les règles de l'art?

L'évaluateur joint une liste des corrections de détail à apporter à la thèse.

Troisième section : commentaires généraux

À la lumière des remarques et commentaires faits dans son rapport détaillé, l'examineur porte un jugement d'ensemble sur la thèse. Il s'agit d'évaluer si elle démontre les capacités du candidat :

- 1) à réaliser une étude théologique à partir de sa pratique;
- 2) à reconsidérer de façon critique son identité et son rôle d'intervenant;
- 3) à poursuivre des recherches originales de façon autonome.

Si l'évaluateur juge la thèse acceptable, il doit obligatoirement préciser s'il la considère passable, bonne, très bonne ou excellente.

Annexe 6 : L'évaluation de la thèse (modèle d'intervention)

Renseignements à l'intention des membres du jury

Particularités du programme de D.Th.P.

À l'Université Laval, le *Règlement des études* distingue « deux types de programmes de doctorat : le programme menant au grade de *Philosophiæ Doctor* (Ph. D.) et le programme menant à un grade de docteur dans un domaine du savoir » (art. 118). Le programme de doctorat en théologie pratique (D. Th. P.) est du second type; il s'agit de ce qu'on appelle, en d'autres milieux, un programme de doctorat professionnel.

Dans la perspective d'une [approche par compétence](#), le programme favorise le perfectionnement de connaissances, d'habiletés et d'attitudes rendant le diplômé apte à pouvoir :

- réaliser une recherche théologique de haut niveau à partir d'une pratique déterminée, en recourant aux perspectives et aux méthodes de la théologie pratique, et en contribuant à leur développement;
- réfléchir de façon critique et continue à son identité et à son rôle d'intervenant;
- intervenir avec originalité, autonomie et pertinence dans son champ d'activité;
- déterminer des moyens de croissance sur les plans affectif, spirituel et professionnel.

(Description officielle du programme)

La formulation des exigences de recherche tient compte des objectifs de formation propres à ce type de programme. La thèse constitue 56 crédits (sur un total de 90), comparative-ment à une thèse de Ph.D. en théologie qui comporte 78 crédits à l'Université Laval.

La thèse

Orientation d'ensemble

Dans la thèse, l'étudiant doit faire montre des deux compétences principalement visées par le programme, à savoir :

- 1) une capacité à réaliser une étude théologique à partir de sa pratique;
- 2) une aptitude à reconsidérer de façon critique son identité et son rôle d'intervenant.

En règle générale, dans la thèse, le candidat propose une lecture méthodique de sa pratique et de son terrain d'intervention qui ouvre sur l'identification et la problématisation d'enjeux théologiques. Prenant appui sur une littérature pertinente, il opère une réflexion critique visant à renouveler les perspectives de cette pratique. Ce faisant, il reconsidère son identité et son rôle d'intervenant : les éléments déterminants de son action, les critères à faire jouer pour l'envisager et l'orienter autrement, les voies possibles de cette réorientation, les ressources pouvant la favoriser.

Le modèle d'intervention

Le programme autorise plusieurs types de recherche et envisage une grande variété de pratiques. La thèse peut ainsi prendre différentes formes : la dissertation, le modèle d'intervention ou le travail de recherche-création.

Le psychologue Yves Saint-Arnaud définit le modèle d'intervention comme un « ensemble cohérent de principes, de règles et de procédés qui guide l'action d'un praticien⁴⁰ ». Issu de l'expérience et intégré à l'action, cet ensemble peut faire l'objet d'une représentation qui en rende compte systématiquement. Entre l'horizon de sens et l'action concrète, le modèle a pour fonction d'articuler les différents niveaux de ce qui entre en jeu dans une pratique donnée.

⁴⁰ Yves Saint-Arnaud, *L'interaction professionnelle. Efficacité et coopération*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 269.

Dans le cadre du D.Th.P., trois types de démarches peuvent être envisagées qui ont trait au modèle d'intervention : la *mise au jour*, l'*élaboration* ou le *test* d'un modèle.

- 1) La *mise au jour d'un modèle* vise à dégager, à rendre compte et à réfléchir théologiquement le modèle d'intervention implicitement à l'œuvre chez un praticien d'expérience. Il s'agit alors d'une entreprise d'autoréflexion et de mise en perspective théorique de ce qui guide déjà une pratique donnée.
- 2) L'*élaboration* d'un modèle d'intervention consiste à imaginer, à formaliser et à mettre à l'épreuve un modèle d'intervention ajusté aux besoins d'un milieu déterminé.
- 3) Le *test d'un modèle* consiste à mettre à l'épreuve dans une pratique et un milieu déterminés un modèle d'intervention existant, mais conçu en fonction d'un autre type de pratique ou de milieu.

Éléments de la thèse

Qu'elle soit de l'un ou l'autre type, on retrouvera normalement dans toute thèse les éléments suivants :

- 1) une *problématique d'ensemble*, qui mette à profit la *littérature pertinente* et qui conduise à une *question de recherche*;
- 2) la *lecture méthodique* d'une pratique d'intervention déterminée (normalement celle du candidat) et située sur un terrain précis;
- 3) une *réflexion théologique* sur un ou plusieurs enjeux majeurs de cette pratique et du modèle d'intervention;
- 4) une réflexion critique sur *le rôle et l'identité de l'intervenant* tels que le modèle à l'étude les envisage;
- 5) l'identification de *voies de renouvellement* de la pratique à l'étude.

La thèse pourra comporter un document pédagogique destiné aux praticiens du milieu concerné.

Ces éléments peuvent être organisés de différentes manières, selon la logique propre à chaque thèse. Ils peuvent être intégrés dans un document unifié, ou se retrouver dans les pièces d'un dossier ordonné⁴¹.

Évaluation

Objectif

Selon l'[approche par compétence](#) adoptée par le programme, l'évaluation de la thèse a pour objectif de vérifier les capacités du candidat à :

- 1) étudier méthodiquement une pratique complexe de manière à en saisir les enjeux théologiques;
- 2) reconsidérer théologiquement, de façon critique, son rôle et son identité d'intervenant;
- 3) proposer une réflexion théologique cohérente, pertinente et originale ouvrant sur de nouvelles pistes d'action;
- 4) mettre à profit la littérature pertinente;
- 5) communiquer clairement les résultats de sa recherche, les perspectives qui s'en dégagent et leur portée pour les milieux concernés.

La tâche de l'évaluateur consiste essentiellement à se prononcer sur ces cinq points.

⁴¹ Le dossier ordonné s'apparente au portfolio dont les pièces, dans leur diversité : 1) atteignent les objectifs du projet de recherche; 2) témoignent du développement par l'étudiant des deux compétences principales visées par le programme. Le principe du cheminement qui « ordonne » le dossier devra apparaître clairement. On devra également retrouver dans le dossier, d'une manière ou une autre, les éléments principaux de toute thèse que sont une problématique d'ensemble, une lecture méthodique de la pratique, une réflexion théologique, une réflexion critique sur le rôle et l'identité de l'intervenant et l'identification de voies de renouvellement de la pratique à l'étude. L'évaluation d'un dossier ordonné suit les mêmes règles que celle d'un document unifié.

Individualité de l'évaluation

L'évaluation de la thèse est strictement individuelle. Elle ne saurait être le résultat d'une consultation ni d'une concertation entre les examinateurs. Pour cette raison, les membres du jury doivent éviter de s'échanger les résultats de leur évaluation individuelle avant que tous les rapports ne soient déposés à la Faculté des études supérieures.

Rapport d'évaluation

L'évaluation consiste en un rapport détaillé et un jugement d'ensemble. Le rapport détaillé comprend trois sections :

Première section : valeur scientifique

L'évaluateur se prononce sur chacune des capacités du candidat rappelées ci-après, en prenant appui, s'il le désire, sur les questions proposées, et en tenant compte du type de thèse (mise au jour d'un modèle, élaboration d'un modèle ou test d'un modèle).

- 1) étudier méthodiquement une pratique complexe de manière à en saisir les enjeux théologiques;

La thèse analyse-t-elle bien la complexité de la pratique? La question et les objectifs de la recherche sont-ils bien identifiés? La méthode d'enquête retenue est-elle adéquate et déployée correctement? Permet-elle de faire apparaître des enjeux théologiques significatifs?

(Test d'un modèle : La recherche réfléchit-elle de façon adéquate aux modalités de transfert du modèle en fonction des caractéristiques de la pratique à l'étude?)

- 2) reconsidérer théologiquement, de façon critique, son rôle et son identité d'intervenant;

L'intervenant est-il bien pris en compte dans l'examen de la pratique et du modèle d'intervention? Son identité et son rôle font-ils l'objet d'une réflexion critique judicieuse? Le modèle prête-t-il attention aux relations entre les personnes concernées par la pratique? Les perspectives théologiques invoquées sont-elles pertinentes?

- 3) proposer une réflexion théologique cohérente, pertinente et originale ouvrant sur de nouvelles pistes d'action;

La réflexion théologique proposée est-elle bien structurée? Est-elle bien ajustée aux enjeux de la pratique et du modèle à l'étude? Prête-t-elle attention aux critères de validation de ce modèle? Compte tenu de la revue de littérature, fait-elle preuve d'originalité? Ouvre-t-elle sur des pistes d'action prometteuses?

(Mise au jour d'un modèle : Le modèle identifié fait-il bien ressortir les fondements, les visées et les médiations de la pratique à l'étude? Fait-il valoir des appuis théoriques éclairant et étayant les manières d'être et d'agir?)

(Élaboration d'un modèle : Le modèle est-il attentif aux besoins et aux conditions du milieu visé? Articule-t-il de façon satisfaisante les visées et les modalités de la pratique?)

(Test d'un modèle : La recherche a-t-elle évalué la convenance du modèle pour la pratique à l'étude, et réfléchi aux enjeux théologiques de son adoption?)

- 4) mettre à profit la littérature pertinente;

Le candidat a-t-il identifié et mis à profit une littérature pertinente? Les sources sont-elles traitées selon les règles de l'art?

- 5) communiquer clairement les résultats de sa recherche, les perspectives qui s'en dégagent et leur portée pour les milieux concernés.

L'exposé est-il clair, cohérent, suggestif? Les forces et les limites du modèle sont-elles bien identifiées? Les perspectives dégagées par la recherche sont-elles prometteuses pour l'enrichissement de la pratique et pour les milieux concernés? Le cas échéant, le document pédagogique est-il bien élaboré?

(Mise au jour d'un modèle : Des témoins de la pratique ont-ils pu valider la modélisation ainsi effectuée et se prononcer sur son potentiel d'amélioration de la pratique?)

(Élaboration d'un modèle, ou test d'un modèle : La recherche a-t-elle mis à l'épreuve, fait évaluer par autrui et ajusté le modèle en fonction de la pratique?)

Dans le cas d'un dossier ordonné, on indiquera si le principe du cheminement qui « ordonne » le dossier apparaît clairement.

Deuxième section : qualité de la présentation

L'évaluateur apprécie la qualité de la présentation de la thèse en fonction des questions suivantes :

- 1) La langue utilisée est-elle claire et précise? Les illustrations et tableaux sont-ils pertinents, informatifs et bien conçus?
- 2) Dans son ensemble, le texte témoigne-t-il d'un souci de correction grammaticale et typographique?
- 3) Les références bibliographiques sont-elles exactes, complètes et présentées selon les règles de l'art?

L'évaluateur joint une liste des corrections de détail à apporter à la thèse.

Troisième section : commentaires généraux

À la lumière des remarques et commentaires faits dans son rapport détaillé, l'examineur porte un jugement d'ensemble sur la thèse. Il s'agit d'évaluer si elle démontre les capacités du candidat :

- 1) à réaliser une étude théologique à partir de sa pratique;
- 2) à reconsidérer de façon critique son identité et son rôle d'intervenant;
- 3) à poursuivre des recherches originales de façon autonome.

Si l'évaluateur juge la thèse acceptable, il doit obligatoirement préciser s'il la considère passable, bonne, très bonne ou excellente.

Annexe 7 : L'évaluation de la thèse (recherche-création)

Renseignements à l'intention des membres du jury

Particularités du programme de D.Th.P.

À l'Université Laval, le *Règlement des études* distingue « deux types de programmes de doctorat : le programme menant au grade de *Philosophiæ Doctor* (Ph. D.) et le programme menant à un grade de docteur dans un domaine du savoir » (art. 118). Le programme de doctorat en théologie pratique (D. Th. P.) est du second type; il s'agit de ce qu'on appelle, en d'autres milieux, un programme de doctorat professionnel.

Dans la perspective d'une [approche par compétence](#), le programme favorise le perfectionnement de connaissances, d'habiletés et d'attitudes rendant le diplômé apte à pouvoir :

- réaliser une recherche théologique de haut niveau à partir d'une pratique déterminée, en recourant aux perspectives et aux méthodes de la théologie pratique, et en contribuant à leur développement;
- réfléchir de façon critique et continue à son identité et à son rôle d'intervenant;
- intervenir avec originalité, autonomie et pertinence dans son champ d'activité;
- déterminer des moyens de croissance sur les plans affectif, spirituel et professionnel.

(Description officielle du programme)

La formulation des exigences de recherche tient compte des objectifs de formation propres à ce type de programme. La thèse constitue 56 crédits (sur un total de 90), comparative-ment à une thèse de Ph.D. en théologie qui comporte 78 crédits à l'Université Laval.

La thèse

Orientation d'ensemble

Dans la thèse, l'étudiant doit faire montre des deux compétences principalement visées par le programme, à savoir :

- 1) une capacité à réaliser une étude théologique à partir de sa pratique;
- 2) une aptitude à reconsidérer de façon critique son identité et son rôle d'intervenant.

En règle générale, dans la thèse, le candidat propose une lecture méthodique de sa pratique et de son terrain d'intervention qui ouvre sur l'identification et la problématisation d'enjeux théologiques. Prenant appui sur une littérature pertinente, il opère une réflexion critique visant à renouveler les perspectives de cette pratique. Ce faisant, il reconsidère son identité et son rôle d'intervenant : les éléments déterminants de son action, les critères à faire jouer pour l'envisager et l'orienter autrement, les voies possibles de cette réorientation, les ressources pouvant la favoriser.

La recherche-crédation

Le programme permet à des artistes chevronnés de s'engager dans un projet de recherche doctoral en théologie pratique. Les projets de ce type se caractérisent par la production d'une œuvre d'art originale et par la rédaction d'un document d'accompagnement qui rend compte théologiquement de la pratique artistique en cause (musique, sculpture, architecture, peinture, vitrail, littérature, cinéma, etc.) en fonction d'un terrain donné.

Le parcours de ces candidats présente alors les traits suivants :

- 1) Leur activité artistique est abordée comme une pratique s'inscrivant sur un terrain déterminé.
- 2) Comme tout autre parcours effectué dans le cadre du programme, il s'agit de tenir ensemble la pratique de l'artiste, son œuvre, sa personne, son terrain et la réflexion théologique.

- 3) À travers son œuvre, l'artiste *s'exprime*, mais on doit également considérer que l'œuvre *s'imprime* sur un terrain, qu'elle a un impact sur un milieu ou dans une communauté. L'œuvre est ainsi abordée tant du point de vue de sa création que de celui de sa réception.
- 4) La création d'une œuvre devient ainsi l'occasion d'une recherche doctorale sur la pratique même de l'artiste, sur sa portée et ses enjeux théologiques, en fonction du terrain où il ou elle exerce son art.
- 5) La recherche fera preuve d'une saisie méthodique de ces diverses dimensions de la pratique artistique. Elle en rendra compte dans le document d'accompagnement de l'œuvre produite.

Éléments de la thèse

Le cheminement doctoral aboutit sur une thèse dont la forme est ajustée aux objectifs de la recherche, et qui comporte :

- 1) Une œuvre artistique spécifique, réalisée au cours du doctorat, et qui devient le point focal de la recherche;
- 2) Un document d'accompagnement d'une centaine de pages, où l'on retrouvera normalement, dans des proportions et sous des formes qui peuvent varier, les éléments suivants :
 - a. Une revue de la littérature pertinente, centrée sur les rapports entre la pratique artistique en cause et sa portée religieuse ou spirituelle;
 - b. Une problématisation des enjeux théologiques de cette pratique en fonction d'un terrain donné;
 - c. Un compte rendu de la démarche de création (tradition artistique, méthode et réalisation), des caractéristiques de l'œuvre et de ses accents théologiques;
 - d. Une étude méthodique des rapports entre l'œuvre, la pratique artistique et son milieu d'exercice;
 - e. Une réflexion critique sur les déplacements provoqués par la recherche, tant pour l'artiste (son identi-

té, son rôle, sa pratique) que pour son terrain d'intervention;

- f. Des éléments de prospective sur les voies de développement de la pratique artistique en cause.

Ces éléments peuvent être organisés de différentes manières, selon la logique propre à chaque thèse. Ils peuvent être intégrés dans un document unifié, ou se retrouver dans les pièces d'un dossier ordonné⁴².

Évaluation

Objectif

Selon l'[approche par compétence](#) adoptée par le programme, l'évaluation de la thèse a pour objectif de vérifier les capacités du candidat à :

- 1) étudier méthodiquement une pratique complexe de manière à en saisir les enjeux théologiques;
- 2) reconsidérer théologiquement, de façon critique, son rôle et son identité d'intervenant;
- 3) proposer une réflexion théologique cohérente, pertinente et originale ouvrant sur de nouvelles pistes d'action;
- 4) mettre à profit la littérature pertinente;
- 5) communiquer clairement les résultats de sa recherche, les perspectives qui s'en dégagent et leur portée pour les milieux concernés.

⁴² Le dossier ordonné s'apparente au portfolio dont les pièces, dans leur diversité : 1) atteignent les objectifs du projet de recherche; 2) témoignent du développement par l'étudiant des deux compétences principales visées par le programme. Le principe du cheminement qui « ordonne » le dossier devra apparaître clairement. On devra également retrouver dans le dossier, d'une manière ou une autre, les éléments principaux de toute thèse que sont une problématique d'ensemble, une lecture méthodique de la pratique, une réflexion théologique, une réflexion critique sur le rôle et l'identité de l'intervenant et l'identification de voies de renouvellement de la pratique à l'étude. L'évaluation d'un dossier ordonné suit les mêmes règles que celle d'un document unifié.

La tâche de l'évaluateur consiste essentiellement à se prononcer sur ces cinq points.

Individualité de l'évaluation

L'évaluation de la thèse est strictement individuelle. Elle ne saurait être le résultat d'une consultation ni d'une concertation entre les examinateurs. Pour cette raison, les membres du jury doivent éviter de s'échanger les résultats de leur évaluation individuelle avant que tous les rapports ne soient déposés à la Faculté des études supérieures.

Rapport d'évaluation

L'évaluation consiste en un rapport détaillé et un jugement d'ensemble. En vertu des caractéristiques propres à ce volet du programme, elle considérera ensemble l'œuvre produite et le document d'accompagnement. Le rapport détaillé comprend trois sections :

Première section : valeur scientifique et artistique

L'évaluateur se prononce sur chacune des capacités du candidat rappelées ci-après, en prenant appui, s'il le désire, sur les questions proposées.

- 1) étudier méthodiquement une pratique complexe de manière à en saisir les enjeux théologiques;

La question et les objectifs de la recherche sont-ils bien identifiés? La thèse propose-t-elle une analyse satisfaisante des rapports entre l'œuvre, la pratique artistique et son milieu d'exercice? L'œuvre produite est-elle d'un niveau satisfaisant, compte tenu de la tradition artistique concernée? Le candidat rend-il bien compte de sa démarche de création (tradition artistique, méthode et réalisation), des caractéristiques de l'œuvre et de ses accents théologiques?

- 2) reconsidérer théologiquement, de façon critique, son rôle et son identité d'intervenant;

L'intervenant est-il bien pris en compte dans l'examen de la pratique artistique concernée? Son identité et son rôle

font-ils l'objet d'une réflexion critique judicieuse? Les perspectives théologiques invoquées sont-elles pertinentes?

- 3) proposer une réflexion théologique cohérente, pertinente et originale ouvrant sur de nouvelles pistes d'action;

La réflexion théologique proposée est-elle bien structurée? Est-elle bien ancrée dans les caractéristiques de l'œuvre produite et de la pratique à l'étude? Ouvre-t-elle sur des pistes de création prometteuses?

- 4) mettre à profit la littérature pertinente;

Le candidat a-t-il identifié et mis à profit une littérature pertinente? Les sources sont-elles traitées selon les règles de l'art?

- 5) communiquer clairement les résultats de sa recherche, les perspectives qui s'en dégagent et leur portée pour les milieux concernés.

L'exposé est-il clair, cohérent, suggestif? Les perspectives dégagées par la recherche sont-elles prometteuses pour l'enrichissement de la pratique et pour les milieux concernés?

Dans le cas d'un dossier ordonné, on indiquera si le principe du cheminement qui « ordonne » le dossier apparaît clairement.

Deuxième section : qualité de la présentation

L'évaluateur apprécie la qualité de la présentation de la thèse en fonction des questions suivantes :

- 1) La langue utilisée est-elle claire et précise?
- 2) Dans son ensemble, le texte témoigne-t-il d'un souci de correction grammaticale et typographique?
- 3) Les références bibliographiques sont-elles exactes, complètes et présentées selon les règles de l'art?

L'évaluateur joint une liste des corrections de détail à apporter à la thèse.

Troisième section : commentaires généraux

À la lumière des remarques et commentaires faits dans son rapport détaillé, l'examineur porte un jugement d'ensemble sur la thèse. Il s'agit d'évaluer si elle démontre les capacités du candidat :

- 1) à réaliser une étude théologique à partir de sa pratique;
- 2) à reconsidérer de façon critique son identité et son rôle d'intervenant;
- 3) à poursuivre des recherches originales de façon autonome.

Si l'évaluateur juge la thèse acceptable, il doit obligatoirement préciser s'il la considère passable, bonne, très bonne ou excellente.

Annexe 8 : Au sujet du plagiat

Tout travail universitaire s'élabore en relation avec des sources existantes, mais sous mode de *discussion* et non d'*emprunt* pur et simple. La reconnaissance des sources et leur emploi doivent faire l'objet d'un traitement rigoureux et précis, qui évite toute forme d'appropriation des écrits ou des idées d'autrui, ce qui constituerait du plagiat. Le travail effectué au niveau doctoral ne peut pas non plus réemployer simplement un travail antérieur, mais doit faire preuve d'originalité. En cas de doute quant à une manière de procéder, l'étudiant consultera son directeur de recherche. Tous les étudiants, et spécialement ceux qui ont effectué leurs études antérieures hors du contexte nord-américain, veilleront à consulter le [Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval](#), et notamment l'article 28 :

28. Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est notamment interdit :

- a) de copier, de contrefaire ou de falsifier un document sujet à une évaluation ou qui en a déjà fait l'objet.

L'étudiant reconnu coupable de la présente infraction se voit imposer la note d'échec pour le cours à l'occasion duquel cette infraction a été commise. Cet étudiant est en outre passible d'une mise en probation ou d'une suspension d'inscription à l'Université. Le cas échéant, le comité de discipline peut recommander le rappel du diplôme délivré par l'Université.

- b) d'emprunter, dans un document ou un travail sujet à évaluation, en tout ou en partie, l'oeuvre d'autrui ou des passages tirés de celle-ci, sans les identifier comme citations et en indiquer la source.

Il appartient alors à l'étudiant de présenter au comité de discipline des explications adéquates justifiant l'omission d'identifier un tel emprunt ou sa source.

Lorsqu'un étudiant n'est pas reconnu coupable de la présente infraction, le secrétaire des comités de discipline en avise le responsable de l'activité de formation qui procédera

à l'évaluation de l'apprentissage conformément au Règlement des études.

L'étudiant reconnu coupable de la présente infraction se voit imposer la note 0 pour le travail ainsi remis, si ce travail compte pour moins de 50 % de ce cours. Cet étudiant est en outre passible d'une mise en probation.

Dans les autres cas, l'étudiant reconnu coupable de la présente infraction se voit imposer la note d'échec pour le cours à l'occasion duquel cette infraction a été commise. Cet étudiant est en outre passible d'une mise en probation ou d'une suspension d'inscription à l'Université. Le cas échéant, le comité de discipline peut recommander le rappel du diplôme délivré par l'Université.

Si l'infraction est commise à l'occasion de la rédaction d'un essai, d'un mémoire ou d'une thèse pour l'obtention d'un grade de deuxième ou de troisième cycle, l'étudiant qui en est reconnu coupable est congédié et est également passible d'expulsion de l'Université.

Dans l'éventualité où un étudiant est reconnu coupable de la présente infraction mais que, de l'avis du comité de discipline, à la suite de l'appréciation de la preuve offerte, l'importance de l'emprunt par rapport à la valeur académique globale du document ou du travail dans lequel il a été utilisé par l'étudiant est négligeable, aucune sanction n'est imposée; le secrétaire du comité de discipline avise en conséquence le responsable de l'activité de formation qui procédera à l'évaluation de l'apprentissage. Cependant, les dispositions prévues au présent alinéa ne pourront recevoir application qu'à une seule occasion à l'égard d'un étudiant. Le privilège accordé relatif au traitement de l'information portant sur l'infraction dans le dossier de l'étudiant au Bureau du secrétaire général sera suspendu dans l'éventualité d'une deuxième plainte portée contre l'étudiant en vertu du présent article aux fins d'en assurer la pleine application.

- c) de soumettre à deux ou à plusieurs personnes responsables d'une activité universitaire sujette à évaluation, à leur insu respectif, un même document ou plusieurs documents similaires sujets à une évaluation.

L'étudiant reconnu coupable de la présente infraction se voit imposer la note d'échec pour le cours à l'occasion duquel cette infraction a été commise. Cet étudiant est en

autre passible d'une mise en probation ou d'une suspension d'inscription à l'Université. Le cas échéant, le comité de discipline peut recommander le rappel du diplôme délivré par l'Université.

- d) de soumettre pour évaluation un document qui contient des données inventées dans le but, entre autres, de faire paraître indûment justifiée ou prouvée quelque partie d'une expérience ou d'une hypothèse scientifique de quelque ordre qu'elle soit.

L'étudiant reconnu coupable de la présente infraction est mis en probation et se voit imposer la note d'échec, pour le cours à l'occasion duquel l'infraction a été commise, et une suspension d'inscription à l'Université. Cet étudiant est en outre passible de congédiement ou d'expulsion de l'Université. Le cas échéant, le comité de discipline peut recommander le rappel du diplôme délivré par l'Université.

Si l'infraction est commise à l'occasion de la rédaction d'un essai, d'un mémoire ou d'une thèse pour l'obtention d'un grade de deuxième ou de troisième cycle, l'étudiant qui en est reconnu coupable est congédié et est également passible d'expulsion de l'Université.

- e) de modifier sans autorisation un document déjà remis pour évaluation, afin d'y apporter une correction ou un ajout susceptible d'induire en erreur la personne responsable de l'activité universitaire chargée de l'évaluer ou de le réviser.

L'étudiant reconnu coupable de la présente infraction se voit imposer la note d'échec pour le cours à l'occasion duquel cette infraction a été commise. Cet étudiant est en outre passible d'une mise en probation ou d'une suspension d'inscription à l'Université. Le cas échéant, le comité de discipline peut recommander le rappel du diplôme délivré par l'Université.

- f) de remettre, sans autorisation, pour évaluation, un projet, un essai, un mémoire ou une thèse qui a pour l'essentiel déjà été remis pour évaluation à l'Université ou à un autre établissement d'enseignement, de manière à obtenir des diplômes différents sur la foi de mêmes travaux.

L'étudiant reconnu coupable de la présente infraction est congédié et est en outre passible d'expulsion de l'Université. Le cas échéant, le comité de discipline peut recommander le rappel du diplôme délivré par l'Université.

Annexe 9 : Ressources et liens utiles

On consultera avec profit le site Web du programme (dthp.ulaval.ca), qui rassemble les informations et liens essentiels, et notamment ceux-ci :

Quelques **documents** d'importance pour les étudiants inscrits au programme:

1. L'[horaire](#) de la prochaine séance intensive
2. Tous les [guides et formulaires](#)
3. Les documents relatifs au [Plan de soutien financier](#)
4. L'[exemption des droits de scolarité supplémentaires](#)
5. Le guide «[Pour une arrivée réussie](#)», à l'intention des étudiants étrangers

Quelques **sites clés** de l'Université:

1. La [Faculté de théologie et de sciences religieuses](#)
2. La [Faculté des études supérieures et postdoctorales](#)
3. [Capsule](#), le libre-service Web des études
4. La [Bibliothèque](#)
5. Le [Bureau du registraire](#)
6. Le [Service des finances](#)
7. Le [Bureau des bourses et de l'aide financière](#)
8. Le [Bureau de la vie étudiante](#)

Quelques **sites d'intérêt**:

1. La [Société internationale de théologie pratique](#)
2. Le [Réseau québécois de théologie pratique](#)
3. PRAXISCA, le Réseau canadien de théologie pratique (bientôt)
4. Les [Cahiers internationaux de théologie pratique](#)
5. La communauté des étudiants et des enseignants du programme forment un groupe sur **Facebook**. Il s'agit cependant d'un groupe à accès limité, auquel il faut s'inscrire en contactant son [modérateur](#).

Annexe 10 : Exemple de page titre

ÉTIENNE BRULÉ

N.I. 847 356 901

TROIS CHORÉGRAPHIES POUR LA FIN DES TEMPS

Milieu : Les Grands Ballets Canadiens de Montréal

Domaine de recherche : art de la danse et spiritualité

Type de thèse : recherche-crédation

Esquisse de projet

présentée au comité d'encadrement

dans le cadre du programme de doctorat en théologie pratique

FACULTÉ DE THÉOLOGIE ET DE SCIENCES RELIGIEUSES

UNIVERSITÉ LAVAL

QUÉBEC

AVRIL 2012

Annexe 11 : Structure du programme

On trouvera sur le site Web de l'Université la [description officielle](#) du programme, y compris ses objectifs, ses conditions d'admission, etc. La structure du programme se présente de la manière suivante :

BLOC « THÉOLOGIE PRATIQUE » (34 crédits)

Les activités suivantes :

THL-8030	Séminaire 1	5
THL-8031	Séminaire 2	5
THL-8032	Séminaire 3	5
THL-8033	Séminaire 4	5
THL-8034	Examen de doctorat	5

Règle 1 : 9 crédits parmi les activités suivantes :

THL-8035	Compétences en intervention 1	3
THL-8036	Compétences en intervention 2	3
THL-8037	Compétences en intervention 3	3

(N.B. : Avec l'approbation de la direction de programme, l'étudiant peut suivre d'autres cours offerts par l'Université Laval ou par une autre université. Les cours doivent être de troisième cycle ou multicycles et jugés pertinents en regard du plan d'études de l'étudiant et des objectifs du programme.)

BLOC « RECHERCHE » (56 crédits)

L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche suivantes :

THL-8841	Activité de recherche - thèse 1	7
THL-8842	Activité de recherche - thèse 2	7
THL-8843	Activité de recherche - thèse 3	7
THL-8844	Activité de recherche - thèse 4	7
THL-8845	Activité de recherche - thèse 5	7
THL-8846	Activité de recherche - thèse 6	7
THL-8847	Activité de recherche - thèse 7	7
THL-8848	Activité de recherche - thèse 8	7

(TOTAL : 96 crédits)

Les descriptions officielles des activités du programme sont les suivantes :

BLOC « THÉOLOGIE PRATIQUE »

THL 8030 - Séminaire 1

Ce séminaire permet aux étudiants de s'initier à la dynamique d'ensemble du programme. Ils y définissent leur projet de thèse en ses deux dimensions (recherche sur la pratique et compétences en intervention) sous la supervision de leur directeur de recherche. Le séminaire explore les rapports entre la pratique, l'intervenant, son terrain d'intervention et la théologie pratique.

THL 8031 - Séminaire 2

Ce séminaire permet aux étudiants de préciser leur projet de thèse et d'acquérir les outils méthodologiques nécessaires à sa réalisation aux plans de la recherche sur le terrain, des compétences en intervention et de la réflexion en théologie pratique.

THL 8032 - Séminaire 3

Ce séminaire soutient la mise en œuvre des projets de thèse des étudiants et approfondit les enjeux qu'ils soulèvent, notamment au plan des rapports entre la pratique, l'intervenant, son terrain d'intervention et la théologie pratique.

THL 8033 - Séminaire 4

Ce séminaire accompagne les étudiants dans l'achèvement de leur thèse. On y discute les enjeux du passage à l'écriture et de la mise en forme de la thèse. La démarche favorise également l'intégration des acquis au plan des trois savoirs (connaissances, habiletés et attitudes).

THL 8034 - Examen de doctorat

Cette activité de formation vise à évaluer l'aptitude de l'étudiant à mener à terme son projet de thèse. Elle comporte deux volets, l'un rétrospectif et l'autre prospectif. Le volet rétrospectif est centré sur la réalisation de la revue de littérature. Le volet prospectif

consiste en la soumission d'une version intermédiaire du projet de thèse.

BLOC « COMPÉTENCES EN INTERVENTION »

THL 8035 – Compétences en intervention 1

THL 8036 – Compétences en intervention 2

THL 8037 – Compétences en intervention 3

Ces activités permettent à l'étudiant de s'engager dans une démarche de formation personnalisée et continue axée sur le développement, la révision critique ou l'intégration de ses connaissances, habiletés et attitudes en intervention. Liée au projet de thèse de l'étudiant, cette démarche est élaborée et réalisée sous la supervision de son directeur de recherche, avec l'appui d'un accompagnateur, et est centrée sur la réalisation d'un portfolio. Le portfolio est un recueil cumulatif et continu d'indicateurs du cheminement de l'étudiant dans ses apprentissages, sélectionnés et commentés par lui-même et par son directeur (ou son accompagnateur), pour fins d'évaluation.

3) BLOC "RECHERCHE"

THL-8841 Activité de recherche - thèse 1

THL-8842 Activité de recherche - thèse 2

THL-8843 Activité de recherche - thèse 3

THL-8844 Activité de recherche - thèse 4

THL-8845 Activité de recherche - thèse 5

THL-8846 Activité de recherche - thèse 6

THL-8847 Activité de recherche - thèse 7

THL-8848 Activité de recherche - thèse 8

Les activités de recherche visent la réalisation d'une thèse dans laquelle l'étudiant expose une étude théologique sur sa pratique et reconsidère de façon critique son identité et son rôle d'intervenant. Elles ont pour objectif de démontrer que l'étudiant peut apporter une contribution originale à l'avancement des connaissances, dans un domaine du savoir ou de l'art, et qu'il est apte à poursuivre des travaux de façon autonome.

Annexe 12 : Glossaire

Accompagnateur

L'accompagnateur soutient l'étudiant et son directeur de recherche en ce qui a trait à la détermination et à la réalisation des objectifs personnalisés de formation de l'étudiant. Il porte une attention particulière aux compétences relatives au savoir-faire et au savoir-être. Il soutient l'étudiant et son directeur de recherche dans la réalisation des trois activités « Compétences en intervention ». Il fait partie d'office de chaque comité d'encadrement.

Approche par compétence

« Une approche pédagogique par compétence utilise les compétences nécessaires dans un domaine ou une pratique comme point de départ dans la conception et le développement d'un curriculum, scénario ou activité pédagogique. Comparée aux approches traditionnelles qui définissent et découpent une formation en périodes temporelles et thématiques, une approche par compétence est définie et découpée en termes d'acquisition de capacités nécessaires pour effectuer une tâche. C'est l'application d'une capacité dans un contexte particulier avec un niveau de maîtrise spécifié qui définit la compétence visée, évaluée et/ou validée⁴³. » L'approche par compétence s'inscrit dans un paradigme socioconstructiviste de l'apprentissage.

CÉRUL

L'acronyme CÉRUL désigne les « [Comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval](#) ». Tout projet de recherche à l'Université qui touche ou met à contribution des êtres humains doit être approuvé par le comité sectoriel concerné : les projets menés à la Faculté sont déposés au *Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche*.

⁴³ http://edutechwiki.unige.ch/fr/Approche_par_comp%C3%A9tence, consulté le 17 sept. 2014.

Comité d'encadrement

Le comité d'encadrement accompagne l'étudiant pendant les trois premières années de son cheminement. Il est normalement formé du directeur de recherche, de l'[accompagnateur](#) et d'un membre externe choisi pour sa familiarité avec la pratique à l'étude.

Compétence

«Les compétences sont des capacités de niveau supérieur, nécessaires à l'accomplissement de tâches complexes et globales. Leur développement exige notamment un aller-retour rapide et fréquent entre le général et le particulier, entre la théorie et la pratique, de même qu'un enrichissement par raffinements successifs⁴⁴.» Ces capacités combinent de diverses manières des connaissances (plan du savoir), des habiletés (plan du savoir-faire) et des attitudes (plan du savoir-être).

Dissertation

Dans le cadre du programme de D.Th.P., la dissertation désigne un écrit ample dans lequel on rend compte d'une démarche méthodique d'examen et d'interprétation théologique d'une pratique d'intervention.

Domaine de recherche

Un domaine de recherche représente un ensemble de connaissances et de pratiques d'intervention à l'intérieur duquel s'inscrit une recherche particulière. Dans le cadre du programme de D.Th.P., on circonscrit assez précisément le domaine de recherche : l'éducation de la foi, l'homilétique, l'intervention sociale, l'accompagnement spirituel, etc.

⁴⁴ Mario Désilets et Jacques Tardif, « Un modèle pédagogique pour le développement des compétences », *Pédagogie collégiale* 7/2 (1993), p. 19-23, reproduit sur le site :

http://www.cvm.qc.ca/agpc/Th%C3%A8mes/Enseignement_Apprentissage/Cognitivisme_Constructivisme/D%C3%A9silets-Tardif%20%2807,2%29.pdf (consulté le 17 sept. 2014).

Dossier ordonné

Une thèse peut prendre la forme d'un dossier formé de différentes pièces relativement indépendantes, pourvu que celles-ci soient ordonnées en fonction d'un projet d'ensemble précis et bien orienté, et qu'on y retrouve les éléments essentiels requis par le programme.

Esquisse de projet

L'esquisse de projet est le compte rendu du projet de recherche élaboré en vue de la première rencontre du [comité d'encadrement](#), au printemps de la 1^{ère} année du programme.

Évaluation continue

L'expression renvoie à l'article 360 du *Règlement des études* : « Le directeur de programme doit s'assurer, au moins une fois l'an, que tout étudiant inscrit à un programme [...] de doctorat fait l'objet d'une évaluation continue. Le directeur de programme porte à l'attention du doyen toute difficulté particulière relative à l'encadrement. » L'évaluation continue est effectuée à partir du rendement de l'étudiant au cours de l'année et de la recommandation faite par son [comité d'encadrement](#).

Examen de doctorat

L'examen de doctorat est une épreuve clé du cheminement doctoral, dont la réalisation s'étend sur deux sessions (hiver de la 1^{ère} année et automne de la 2^e année). « L'examen de doctorat comporte deux épreuves, soit le volet rétrospectif et le volet prospectif. Avec l'accord unanime du jury, l'étudiant peut reprendre l'une ou l'autre des épreuves, ou les deux, mais une seule fois. » (*Règlement des études*, art. 363) Dans le cadre du programme de D.Th.P., la revue de littérature répond à l'exigence du volet rétrospectif, et le [projet intermédiaire](#) à celle du volet prospectif.

Intervenant

Dans le cadre du programme de D.Th.P. et du présent document, les termes « intervenant », « praticien » et « acteur » sont em-

ployés indifféremment pour désigner le sujet d'une pratique donnée, quelle qu'elle soit (ministère, engagement, fonction, etc.).

Modèle d'intervention

Dans le cadre du D.Th.P., on entend par « modèle d'intervention » la représentation schématique des catégories mentales, règles du jeu et principes d'action (Y. St-Arnaud) qui sous-tendent et structurent une pratique donnée.

Objet de la recherche

L'objet d'une recherche est la partie délimitée du domaine de recherche de l'étudiant, considérée comme un tout aux fins de sa recherche. Elle est ce sur quoi porte cette recherche. Dans le cadre du programme de D.Th.P., la pratique de l'étudiant chercheur constitue normalement l'objet de la recherche.

N.B. : Il est traditionnel de parler de l'objet de recherche comme du « sujet » ou du « thème », mais le sujet de la recherche est ici l'étudiant chercheur lui-même, et le thème est en fait une pratique.

Pédagogie en spirale

Une pédagogie en spirale (*spiral curriculum*) veille à tenir ensemble tous les éléments essentiels d'un programme de formation en les reprenant de façon itérative tout au long du cursus, dans un mouvement progressif d'approfondissement et d'intégration. Les différents éléments en cause dans ce processus sont présentés à l'[Annexe 2](#) : Éléments clés du programme.

Pratique

« En empruntant largement à Paul Ricœur, on définira la pratique comme un système complexe d'actions et d'interactions de sujets, orienté vers une ou diverses fins, comportant des relations de coordination et de subordination, réglé par des règles de différents types, marqué par une dissymétrie entre les acteurs de ces pratiques, situé dans un contexte (institutionnel, socioculturel, religieux) qui l'influence et lui donne signification, et qu'il cherche à influencer. »

Projet intermédiaire

Le projet intermédiaire est le compte rendu du projet de recherche élaboré en vue de la deuxième rencontre du [comité d'encadrement](#), à l'automne de la 2^e année du programme. Il fait l'objet d'une évaluation particulière par le directeur de recherche et un autre professeur nommé par le directeur du programme. La réussite de cette évaluation satisfait aux exigences du volet prospectif de l'[Examen de doctorat](#).

Projet avancé

Le projet avancé est le compte rendu du projet de recherche tel que précisé au cours de la 3^e année du programme et présenté à la rencontre du printemps du [comité d'encadrement](#).

Recherche

La recherche est une démarche structurée d'exploration intellectuelle, d'intervention et de création, validée par les pairs et menant, dans le cadre de la mission universitaire de formation, à un avancement des connaissances et à des résultats soumis à la critique de la communauté des chercheurs.

Recherche-création

Dans le cadre du D.Th.P., la recherche-création est une démarche de recherche autoréflexive centrée sur la pratique artistique de l'intervenant; elle comporte la création d'une œuvre originale et l'analyse d'enjeux théologiques de la pratique à l'étude.

Thèse

À l'Université Laval, une thèse « est l'exposé écrit des résultats d'une recherche originale [...]. Elle a pour but de démontrer que l'étudiant peut apporter une contribution originale à l'avancement des connaissances dans un domaine du savoir ou de l'art et qu'il est apte à poursuivre des travaux de façon autonome » (*Règlement des études*, art. 156).

Table des matières

Introduction	1
La thèse	3
À l'Université Laval	3
Dans le cadre du programme	3
Le document à produire	4
Orientation d'ensemble.....	4
Éléments principaux	5
Évaluation	6
Les types de thèse	9
La dissertation	9
Le modèle d'intervention	9
1 ^{er} type : mise au jour d'un modèle.....	10
2 ^e type : élaboration d'un modèle.....	11
3 ^e type : test d'un modèle	11
La recherche-crédation.....	11
Caractéristiques du volet « création ».....	12
Forme de la thèse	12
Admission	13
Encadrement	13
Évaluation	13
L'option d'un dossier ordonné	14
Questions de méthodologie	15
Le vocabulaire.....	15
Méthodologie	15
Théorie.....	15
Approche	16
Méthode.....	16
Procédure	16

La question de recherche	17
Deux exemples de recherche	19
Cinq principes de base.....	20
1 ^{er} principe : l’ancrage dans la pratique	21
2 ^e principe : une étude méthodique de la pratique	21
3 ^e principe : la prise en compte du praticien-chercheur	22
4 ^e principe : l’exploration théorique	22
Une option pour la recherche qualitative	23
Les modalités d’encadrement	25
Le directeur de recherche	25
L’accompagnateur	26
Le comité d’encadrement	27
Le directeur de programme	28
Cheminement et échéancier	31
Au plan administratif	31
Au plan de la vie du programme	32
L’esquisse de projet (1^{ère} année)	35
Consignes pour l’étudiant	35
1. La pratique à l’étude.....	36
2. La démarche de recherche	36
Consignes pour les membres du comité d’encadrement.....	39
Le projet intermédiaire (2^e année)	41
Consignes pour l’étudiant	41
1. La pratique à l’étude.....	41
2. La démarche de recherche	42
Consignes pour les correcteurs	46
Le projet avancé (3^e année)	47
Consignes pour l’étudiant	47
Consignes pour les membres du comité d’encadrement.....	50

Annexe 1 : Les compétences visées par le programme.....	51
Annexe 2 : Éléments clés du programme.....	55
Annexe 3 : La validité de la recherche (qualitative) en théologie pratique.....	57
Annexe 4 : Normes de présentation de la thèse.....	61
Annexe 5 : L'évaluation de la thèse (dissertation).....	63
Particularités du programme de D.Th.P.....	63
La thèse.....	64
Orientation d'ensemble.....	64
Éléments principaux.....	64
Évaluation.....	65
Objectif.....	65
Individualité de l'évaluation.....	66
Rapport d'évaluation.....	66
Annexe 6 : L'évaluation de la thèse (modèle d'intervention).....	69
Particularités du programme de D.Th.P.....	69
La thèse.....	70
Orientation d'ensemble.....	70
Le modèle d'intervention.....	70
Éléments de la thèse.....	71
Évaluation.....	72
Objectif.....	72
Individualité de l'évaluation.....	73
Rapport d'évaluation.....	73
Annexe 7 : L'évaluation de la thèse (recherche-crédation).....	77
Particularités du programme de D.Th.P.....	77
La thèse.....	78
Orientation d'ensemble.....	78
La recherche-crédation.....	78

Éléments de la thèse	79
Évaluation.....	80
Objectif	80
Individualité de l'évaluation	81
Rapport d'évaluation	81
Annexe 8 : Au sujet du plagiat	85
Annexe 9 : Ressources et liens utiles.....	89
Annexe 10 : Exemple de page titre.....	91
Annexe 11 : Structure du programme	93
Annexe 12 : Glossaire	97

